

Sommaire

ENTRETIEN

• Hervé Malherbe, président, AFG	3 à 6
• Philippe Van de Maele, président, Ademe	7 à 8
• Jean-Arnold Vinois, DG TREN	9 à 12
• Matthieu Orphelin, Directeur de cabinet, Ademe	13 à 15
• Gilles Cochevelou, Total	16 à 17
• Joël Pedessac, directeur général, CFBP	18 à 21
• Jacques Laurelut, GTE	22 à 23
• Guy Mathiolon, CCI de Lyon	24 à 25
• Jean-Claude Depail, GDF Suez	26 à 28

Le gaz cherche une nouvelle voie à Lyon

Le gaz est "Grenelle-compatible". L'AFG l'affirme et entend bien en faire la démonstration lors du Congrès qu'elle organise, pour la première fois hors de Paris, à Lyon, du 15 au 17 septembre. En 2007, la précédente édition était centrée sur l'ouverture des marchés, actualité oblige. Cette année, l'Association Française du Gaz ne pouvait pas faire l'impasse sur l'impact des mesures du Grenelle de l'environnement. Car rien n'y fera, le gaz naturel appartient à la famille des énergies fossiles, celle que l'on veut chasser du mix énergétique afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Réduction des consommations, contribution climat-énergie, marchés de quotas de CO₂ : la chasse au fossile est lancée tout azimut. Toutes les énergies fossiles sont mises dans le même sac. Toute, non, l'une d'elle entend bien résister. Le Congrès qui devrait accueillir plus de 1 000 participants et l'exposition Expogaz qui y est associée ne manqueront pas de fait état des avantages de la molécule CH₄.

Le principal atout du gaz est de présenter un facteur d'émission de CO₂ par unité d'énergie nettement meilleur que les autres plus "mauvais" fossiles : 2,3 tonnes de CO₂/tonne équivalent pétrole, contre 3,1 pour le fioul et 4 pour le charbon. Fort de cet axiome, l'AFG a construit un scénario démontrant qu'en France le recours au gaz pouvait aboutir à un objectif de 20 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2020 par rapport à 1990, un objectif fixé au niveau européen. Son scénario a été comparé à d'autres élaborés par l'Observatoire de l'énergie et des opérateurs gaziers dans le Plan indicatif pluriannuel (PIP) des investissements dans le secteur du gaz. Couvrant la période 2009-2020, ce plan présenté par le ministère de l'Énergie en juin dernier a l'ambition « *de contribuer à une connaissance partagée des déterminants et des perspectives de développement des infrastructures gazières* ». Que conclut-il ? Que la demande de gaz naturel sur le territoire français est « *à la croisée des chemins* ». Elle devrait stagner ou légèrement décroître en 2020. Cela résulterait d'un mouvement antagoniste suivant : alors qu'un développement dans l'industrie et la production d'électricité pourrait engendrer une croissance de la consommation de 10 à 20 % en 2020 par rapport à aujourd'hui - la fourchette est large mais les incertitudes sont fortes -, dans le même temps, les mesures dans le secteur du bâtiment notamment provoqueraient une réduction de la consommation nationale « *du même ordre de grandeur* ».

Mais pour l'AFG il n'en va pas forcément ainsi : la demande de gaz, même avec un objectif de réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre, peut rester en croissance jusqu'en 2020 : de + 1,5 % par an alors que le scénario Grenelle de l'Observatoire de l'Énergie table sur une baisse de 0,5 %/an. Et mieux encore, tous les secteurs resteraient en croissance. Dans le secteur résidentiel-tertiaire, l'AFG affiche un taux de croissance de 0,7 %/an alors que le scénario Grenelle table sur une baisse de 2,7 %/an. La part du gaz dans les usages énergétiques du secteur résidentiel-tertiaire (hors électricité spécifique) pourrait ainsi passer de 35 % à 45 % entre 2005 et 2020. Comment ? Principalement en substituant le fioul par du gaz.

Dans le secteur industriel, l'AFG est plus timide que le scénario Grenelle. L'association table sur une demande en hausse de 1 %/an alors que le scénario officiel affiche un taux de croissance de 2,5 %/an. Une différence qui tient essentiellement à des divergences d'appréciation de l'évolution du prix des énergies (y compris le coût du CO₂ et des autres externalités environnementales). Les positions sont renversées concernant l'utilisation du gaz dans la production d'électricité et de chaleur. L'AFG est ambitieuse (+ 50 TWh à l'horizon 2020), alors que le scénario Grenelle est plus posé (+ 20 à + 30 TWh). Les incertitudes sont nombreuses : incertitude réglementaire sur la cogénération qui fait que le gouvernement plaide pour une stabilité des consommations de gaz ; et incertitude sur le développement de la totalité des centrales à cycle combiné à gaz (CCGG). 20 ont obtenu une autorisation et 40 projets sont identifiés. Enfin, dans les transports, le gaz y croît toujours. L'AFGNV affiche des objectifs de développement de 600 000 véhicules et de 1 200 stations à l'horizon 2020. Ce qui correspondrait à une consommation annuelle de gaz de 5 TWh.

La sécurité de la chaîne gazière est une priorité. Le thème de la sécurité figure en bonne place dans le Congrès. Après de trop nombreux incidents ces dernières années dont l'un mortel à Lyon en février 2008, un plan d'action pour améliorer la sécurité des canalisations, notamment lors de travaux sur la voirie, a été initié en juillet 2008 par le ministère de l'Energie. Le Congrès propose de faire le point sur ce plan et pose directement la question de savoir si les efforts engagés sont suffisants. A noter que pour améliorer la sécurité, GrDF, ERDF, RTE, GRTgaz, France Telecom, Lyonnaise des eaux Suez et TIGF répondront dès cette rentrée aux demandes de travaux sur les réseaux qui leurs sont destinées *via* le guichet Protys.

Et puis il y a aussi une sécurité d'un autre niveau à surveiller, avec la sécurité d'approvisionnement énergétique. Le gouvernement français s'en inquiète au niveau européen expliquant que l'Union européenne ne peut espérer parvenir « à réduire sensiblement son besoin d'importation de gaz naturel ». En cause, la décroissance rapide de sa production intérieure (de l'ordre de 40 % sur les 10 prochaines années). Certes, les actions du paquet "énergie-climat" doivent, selon la Commission européenne, réduire la consommation gazière de 10 % entre 2005 et 2020 (pour un baril de pétrole à 61 dollars), reste que l'Union européenne aura encore plus besoin de l'extérieur pour combler son bilan gazier. En 2020, ses besoins d'importation seraient ainsi supérieurs de 13 % à ceux de 2005. Or, cette évolution interviendra dans un contexte de concurrence accrue quant à l'accès à la ressource. C'est pour sortir son épingle du jeu que GDF Suez notamment appelle les groupes européens à créer un nouveau partenariat. L'idée est que l'Europe permette aux entreprises européennes de créer des groupements d'achat de gaz afin de s'aligner sur la concurrence notamment chinoise et indienne. Problème, ce type de mécanisme est proscrit par les réglementations européennes. Certes, la Commission européenne travaille sur une étude de faisabilité d'un groupement d'achat dédié spécifiquement au gaz de la Mer Caspienne, mais cette démarche ne semble pas convaincre les opérateurs. Du fait que le gaz est de plus en plus utilisé dans la production d'électricité, la sécurité d'approvisionnement constituera, à n'en pas douter, l'un des principaux enjeux européens de la prochaine décennie.

LES 7 TABLES RONDES DU CONGRÈS DU GAZ

Table ronde 1	La lutte contre le changement climatique : quelle articulation entre les niveaux national, régional et local ?
Table ronde 2	La sécurité de la chaîne gazière : une priorité
Table ronde 3	Les réponses des groupes énergétiques aux défis économiques et environnementaux
Table ronde 4	Ouverture du marché gazier : quel équilibre entre le marché et le rôle de l'Etat ?
Table ronde 5	Quelle politique de l'énergie pour l'Europe ?
Table ronde 6	La place du gaz dans le bouquet énergétique pour la 3ème révolution industrielle, vue des entreprises
Table ronde 7	Quelle sécurité pour les approvisionnements gaziers ?

ENTRETIEN

HERVE MALHERBE

Président de l'AFG

L'industrie a la capacité de relever les défis qui se présentent

Directeur général adjoint de GrDF, la filiale distribution de GDF Suez, Hervé Malherbe prend, à l'occasion de ce Congrès du Gaz, la présidence de l'AFG. Il remplace François Varagne, en place depuis deux ans. Quelles seront ses priorités pour les deux ans à venir ? Il nous en fait part.

BIP / Enerpresse. *A l'occasion de ce Congrès, vous prenez la présidence de l'AFG à un moment troublé pour le secteur gazier : baisse de la consommation due à la crise économique, Grenelle de l'environnement, économie d'énergie. Comment abordez-vous votre mandat ?*

Hervé Malherbe. Le secteur gazier tout comme le secteur de l'énergie en général doit anticiper et s'adapter aux évolutions conjoncturelles et structurelles, tant sur le plan économique que sociétal. Pour ma part, je suis raisonnablement optimiste sur la capacité de notre industrie à relever les défis identifiés compte tenu de nombreux atouts intrinsèques au gaz, et du potentiel d'innovation de notre secteur.

On ne souligne pas assez la complémentarité existant entre le gaz naturel qui est facilement mobilisable à tout moment, et les énergies renouvelables dont la disponibilité est intermittente. Le gaz est ainsi idéalement placé pour promouvoir le développement des énergies renouvelables. Il n'y a pas d'incompatibilité, mais bien une complémentarité entre les énergies.

BIP / Enerpresse. *Quels sont vos dossiers prioritaires ?*

Hervé Malherbe. Ils sont de deux ordres : ce sont des dossiers se rapportant au domaine de l'utilisation du gaz, et à la sécurité de la chaîne gazière. Certains d'entre eux sont très médiatisés et bien connus tels que le Grenelle de l'environnement, la contribution climat énergie, ou les certificats d'économies d'énergie.

La réglementation thermique 2012 en cours de préparation représente aussi un des enjeux très importants pour notre secteur.

Sur le plan de la sécurité, l'AFG est très impliquée dans les réflexions relatives aux règles parasismiques applicables à certaines installations classées, et au vieillissement des installations industrielles, dont les canalisations de gaz et les bacs cryogéniques. Je dois mentionner aussi la participation de notre association à la réalisation du guide de bonnes pratiques pour la sécurité des terminaux de GNL.

Le dossier relatif à la future réglementation sur les travaux à proximité des réseaux est du point de vue de la sécurité gazière celui qui figure naturellement au rang des priorités absolues de notre secteur. La transposition de la 3^{ème} directive gaz représente aussi un des sujets très importants dans les deux ans qui viennent.

BIP / Enerpresse. *Le Congrès du gaz s'ouvre sur deux tables rondes, l'une sur l'environnement, l'autre sur la sécurité. Quelles sont les actions de l'industrie gazière dans ces deux domaines ?*

Hervé Malherbe. L'AFG a constamment soutenu les actions en faveur des économies d'énergies. C'est ainsi que tout au long du débat sur le Grenelle de l'environnement et sur la contribution climat énergie (CCE), nous avons souligné l'importance des actions à mettre en œuvre pour inciter la population à adapter correctement son comportement aux objectifs de développement durable.

La lutte contre le changement climatique passe par l'encouragement des comportements sobres en carbone et en énergie. Il faut que la CCE soit équitable et efficace. La répartition des efforts doit être équilibrée à la fois entre les catégories de consommateurs, et entre les secteurs économiques. Il faut aussi conférer à la CCE des leviers tant sur l'offre que sur la demande des biens et des services, car la seule taxation des énergies fossiles n'agit que de façon diffuse sur les prix ce qui ne garantit pas son efficacité et génère de

surcroît des charges croissantes difficilement supportables par certaines catégories de la population. En ce qui concerne son champ d'application, il faut veiller à écarter les exemptions car elles ont pour conséquence de neutraliser l'effet incitatif recherché et de générer des niches propices au gaspillage et aux émissions non maîtrisées de gaz à effet de serre. A cet égard, le bas niveau des tarifs réglementés de l'électricité donne aux consommateurs la fausse impression que cette énergie est abondante et sans conséquence sur l'environnement.

Toutes les énergies doivent intégrer la CCE en fonction de leur contenu en CO₂ et la répercuter de façon transparente dans leurs prix.

En ce qui concerne la sécurité, l'AFG s'est particulièrement mobilisée sur la refonte de la réglementation des travaux à proximité des réseaux. Suite aux accidents de 2007 et 2008, l'administration a lancé un grand chantier sur ce sujet au travers de groupes de travail dont certains ont été animés par l'AFG, et qui devrait aboutir à des recommandations à la fin de l'année.

Soucieuse de l'amélioration de la sécurité des personnes et des biens, l'AFG veille à ce que les obligations soient correctement réparties entre toutes les parties prenantes. L'AFG est aussi impliquée sur la sécurité des petits réseaux de distribution de propane pour lesquels un système d'évaluation de conformité doit être développé et mis en place prochainement.

Concernant l'aval des réseaux de distribution, l'AFG est mobilisée sur les questions relatives à la sécurité des installations intérieures, en particulier dans les travaux de mise à jour de la réglementation, et d'élaboration de la norme sur les diagnostics des installations intérieures de gaz.

BIP / Enerpresse. *La concurrence semble opérer un recul au niveau des préoccupations...*

Hervé Malherbe. Il est vrai qu'aujourd'hui les sujets les plus en vogue se rapportent à l'environnement, à la lutte contre le changement climatique, et à la sécurité des approvisionnements par exemple. Pour autant, la concurrence n'est pas absente du débat.

Deux ans après l'ouverture totale du marché, la CRE constate qu'environ 200 000 clients optent chaque trimestre pour l'offre de marché, et qu'à ce rythme ce serait plus d'un million et demi de clients qui seront en offres de marché avant la fin de l'année. Je tiens à

souligner par ailleurs que la problématique de l'ouverture du marché fait partie des sujets abordés à notre congrès du gaz 2009.

BIP / Enerpresse. *L'AFG a bâti un scénario pour répondre à l'objectif d'une réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre en 2020 par rapport à 1990. Qu'en est-il du gaz dans ce scénario ?*

Hervé Malherbe. Il faut se méfier des fausses bonnes idées, particulièrement en matière d'énergie. L'affirmation selon laquelle il faut réduire la consommation de gaz pour réduire les émissions de CO₂ est dénuée de sens. De fait, la problématique est plus compliquée car aucune énergie n'est en mesure de répondre de façon efficace à l'ensemble des besoins.

Nous pensons pour notre part que le gaz est un allié naturel des énergies renouvelables. Il existe d'ores et déjà des solutions techniques performantes associant le gaz et les énergies renouvelables répondant aux objectifs très ambitieux de réduction de consommation d'énergie fixés aux nouveaux bâtiments basse consommation.

L'AFG a en effet montré dans le cadre des travaux de réactualisation du PIP gaz à la fin de l'année dernière que le gaz est "Grenello compatible". Par ses qualités environnementales - émission de CO₂ 30 à 50% de moins que le fioul et le charbon - le gaz naturel peut substituer avantageusement aux autres combustibles fossiles.

En outre, contrairement à certaines idées reçues le chauffage au gaz émet moins de gaz à effet de serre que le chauffage par les convecteurs électriques qui engendrent une forte demande hivernale d'électricité dont la production est effectuée par des centrales thermiques fossiles et par des importations d'électricité produites majoritairement à partir des centrales à charbon.

BIP / Enerpresse. *Pour autant les incertitudes sur l'évolution de la demande de gaz naturel sont particulièrement importantes. Comment s'en accommoder ?*

Hervé Malherbe. Vous avez tout à fait raison de souligner que les incertitudes sont particulièrement importantes en ce qui concerne l'évolution de la demande de gaz naturel. Les prévisions sont en effet soumises à de nombreux aléas difficiles à cerner, surtout dans le contexte de volatilité des cours et de crises économiques que nous connaissons. Nous devons en outre

prendre en compte l'interdépendance entre les marchés nationaux. Les infrastructures françaises et européennes devront être suffisamment robustes pour faire face aux incertitudes telles que les crises d'approvisionnement, et ce sur tout le continent européen.

C'est à travers tout cet ensemble de considérations que dans le PIP remis par le ministre d'Etat au Parlement au mois de juin de cette année, auquel l'AFG a contribué activement à sa réactualisation, il a été recommandé de renforcer les investissements notamment dans les réseaux, les terminaux de GNL, et les stockages, pour un montant cumulé pouvant atteindre 10 milliards d'euros d'ici 2020. C'est dire l'importance du défi que doit relever notre secteur pour mettre en œuvre le bouquet énergétique de demain.

BIP / Enerpresse. *Contrairement aux scénarios de l'Observatoire de l'énergie, celui de l'AFG prévoit toujours une croissance (+0,7%/an) de la demande de gaz dans le secteur résidentiel-tertiaire. Comment parvenir à ce résultat ? Et puis, sur le secteur de la maison neuve, la situation se dégrade toujours...*

Hervé Malherbe. Les écarts entre les scénarios de l'Observatoire de l'énergie (OE) et notre scénario ont été analysés et expliqués entre les parties prenantes lors des travaux de réactualisation du PIP gaz à la fin de l'année dernière. Ces écarts proviennent d'une part de la méthode, et d'autre part des hypothèses retenues dans les scénarios respectifs.

Pour ce qui concerne la rénovation des bâtiments existants qui constitue un facteur assez structurant de l'évolution de la demande de gaz, l'OE reprend tel quel l'objectif du projet de loi Grenelle de réduction moyenne de 38 % de la consommation d'énergie à l'horizon 2020. Il convient de souligner que cet objectif correspond à un taux de rénovation des bâtiments supérieur à 1 million de logements par an, tandis que l'AFG a retenu l'hypothèse de rénovations lourdes de près de 450 000 logements par an, ce qui représente déjà trois fois le volume de rénovations d'aujourd'hui qui est de l'ordre de 150 000 logements par an.

Ce qu'il faut surtout retenir, c'est que l'évolution de la demande de gaz telle qu'elle est projetée par l'AFG permet de respecter à la fois les objectifs de réduction des GES de 20% en 2020 par rapport au niveau atteint en 1990, et de pénétration des énergies renouvelables à hauteur de 20 % dans la consommation finale d'énergie en 2020.

BIP / Enerpresse. *Quand verra-t-on des pompes à chaleur gaz et des micro-cogénérations dans le résidentiel ? Quel est leur potentiel de développement ?*

Hervé Malherbe. Les pompes à chaleur gaz naturel sont proposées depuis 2008 sur les marchés résidentiel collectif, et tertiaire. Des prototypes de pompes à chaleur à absorption de petite puissance destinées aux maisons individuelles sont actuellement testés en laboratoires, et des campagnes de tests chez des clients sont d'ores et déjà programmées pour l'hiver 2010.

Il convient de souligner que les pompes à chaleur à absorption offrent des performances élevées (rendement de l'ordre de 170 %) et nécessitent un entretien réduit. Certains modèles permettent une production d'appoint de froid aussi.

Quant aux éco-générateurs (ou micro-cogénération), leur gain en termes d'émission de CO₂ est de l'ordre de 25 % par rapport aux meilleures technologies de chauffage individuel disponibles (pompes à chaleur électrique et chaudières à condensation). Les éco-générateurs sont le résultat de l'intégration d'une micro-cogénération dans une chaudière performante au gaz naturel.

L'éco-générateur conserve tous les avantages de la chaudière individuelle (performance, fiabilité, faible entretien) avec l'atout d'une production d'électricité à domicile, quasiment sans pertes et au prix du gaz naturel. La technologie actuelle, basée sur le moteur Stirling, permet de couvrir 100% des besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire des logements, et 50 à 80% de leurs besoins en électricité.

Leur commercialisation à grande échelle débutera à partir de début 2011. 45 unités sont actuellement en test sur site depuis plus de 18 mois, l'année 2010 permettra de réaliser un premier test de cette solution sur le marché français par la commercialisation de 150 à 300 unités.

BIP / Enerpresse. *Le gaz dans la production d'électricité va se développer notamment avec la mise en service de centrales à cycle combiné à gaz (CCGG), mais quid de la cogénération, une forte inquiétude subsiste sur le devenir de ce parc. Quelles sont vos actions dans ce domaine ?*

Hervé Malherbe. La cogénération présente beaucoup d'intérêts sur le plan environnemental. Son rendement énergétique s'améliore sans cesse même s'il est déjà très important. Outre les économies d'énergie primaire

et la réduction des émissions de CO₂ permises par la cogénération lorsqu'elle vient en substitution de la production d'électricité à partir d'un combustible fossile, la cogénération permet de réduire les pertes de réseau et répondre à la saisonnalité de la demande électrique.

Ces nombreux avantages ne doivent pas être négligés. Je souhaite qu'ils soient correctement valorisés et pris en compte dans le nouveau cadre économique qui sera mis en place à l'expiration des contrats relevant du système d'obligation d'achat. Des réflexions sont conduites dans ce sens. Nous avons bon espoir que les parties prenantes parviennent à un consensus dans un proche avenir.

BIP / Enerpresse. *Il y a un fort engouement pour le recours à l'électricité dans le secteur du transport. Le gaz paraît lui toujours timide...*

Hervé Malherbe. Il est important de rassembler tous les acteurs pour permettre à la filière des carburants alternatifs dans leur ensemble de réaliser l'objectif de développement de la mobilité durable.

En Italie ou en Allemagne, le GNV a décollé grâce à une politique publique très incitative. Le bio-méthane carburant devrait aussi apporter un souffle nouveau à cette filière. Efforçons-nous de miser plutôt sur la complémentarité entre les différentes filières de carburants alternatifs pour le bénéfice de l'environnement.



ENTRETIEN

Philippe Van de Maele

Président de l'Ademe

L'industrie du gaz a des perspectives importantes...
mais aussi du travail

A la question qui taraude les industriels gaziers réunis à Lyon à l'occasion du Congrès du Gaz, de savoir si leur énergie est "grenello-compatible", le président de l'Ademe répond "oui" sans détours. Le secteur a toutefois des efforts à faire pour associer les énergies renouvelables, développer de nouvelles pistes tels que le biogaz ou le biométhane, encourager la maîtrise de l'énergie. Entretien avec Philippe van de Maele, nommé en février dernier à la tête de l'Agence pour l'environnement et la maîtrise de l'énergie.

BIP / Enerpresse. *Avant toute chose, pour le nouveau président de l'Ademe, le gaz est-il "grenello-compatible" ? Sachant que le projet initial de contribution énergie climat impliquait une augmentation de 15 % environ du prix du gaz de ville, alors que l'électricité n'était pas touchée, on peut s'interroger...*

Philippe Van de Maele. Ma réponse est oui sans états d'âme. Le gaz a beaucoup d'atouts, notamment pour le chauffage des particuliers qui en sont satisfaits, et il participe à la compétitivité des territoires et des entreprises.

Ceci dit, l'industrie gazière doit prendre part à la démarche générale du Grenelle de l'Environnement, voté, je le rappelle, à la quasi-unanimité par le Parlement. Un nouveau choix de société est fait et l'ensemble des industriels doit aider à sa mise en place. Je ne dis pas que c'est simple car, malgré tout, dans la logique "pollueur-payeur", le gaz contribue aux émissions de gaz à effet de serre, même si c'est en quantités moindres que d'autres énergies fossiles. Ce qui explique que la contribution énergie climat s'applique à cette énergie. La France est d'ailleurs l'un des rares pays européens où le gaz pour les particuliers ne supporte aucune taxe.

Quant à l'électricité, elle est assujettie à d'autres dispositifs, les quotas d'émission de CO₂ et la contribution

au développement des énergies renouvelables dans le cadre de la CSPE (*contribution au service public de l'électricité - ndlr*).

Le gaz reste néanmoins une énergie intéressante et l'industrie gazière a des perspectives importantes tout en ayant du travail à faire pour favoriser le couplage avec les énergies renouvelables, travailler sur les solutions telles que le biogaz ou le biométhane, aider à une meilleure efficacité énergétique...

BIP / Enerpresse. *Vos services ont publié en juillet dernier une note bien intéressante montrant que la fiscalité énergétique rapportée au PIB est moindre en France que dans les autres pays européens. Que vous inspire, globalement, le projet de contribution énergie climat ?*

Philippe Van de Maele. Cette étude montre en effet que l'impôt moyen sur les ménages correspond à quelque 10 euros par tonne de CO₂. Grâce à la contribution énergie climat, la France devrait revenir dans une logique européenne.

BIP / Enerpresse. *Le CEA, le CNRS et l'IFP ont lancé fin juillet une alliance visant à proposer une politique de recherche et de développement commune. Pourquoi l'Ademe n'y figure-t-elle pas ? Comment vont être organisés ses travaux de R&D face à l'Ancre, le nom de cette nouvelle alliance ?*

Philippe Van de Maele. L'Ancre est une alliance entre acteurs de la recherche. L'Ademe ne dispose pas de laboratoires, elle finance des travaux. L'idée du gouvernement est de définir une stratégie nationale en matière de R&D dans le secteur des nouvelles technologies de l'énergie avec des feuilles de route pour chaque thème retenu. Ces feuilles de route seront élaborées par l'Ademe, elles doivent permettre à l'Etat d'affiner sa stratégie et à l'Ancre d'orienter ses travaux. Ce travail

a commencé avec la mise en place du Fonds démonstrateurs de Recherche. Il est désormais réaffirmé pour l'ensemble du sujet.

L'objectif des feuilles de route est d'identifier les verrous à lever sur un certain nombre de pistes. Le Fonds démonstrateurs s'est déjà intéressé aux véhicules propres, au captage et stockage du CO₂, aux biocarburants de deuxième génération. Deux appels à projets sont actuellement ouverts sur les énergies marines et les réseaux intelligents. Les travaux à venir portent notamment sur le développement du solaire thermodynamique.

Le Fonds démonstrateurs

●●● Créé en juillet 2008, selon l'engagement du Grenelle de l'Environnement, le Fonds démonstrateurs de recherche a pour vocation de soutenir l'expérimentation de technologies encore en développement grâce à la réalisation de démonstrateurs d'une taille parfois réduite mais suffisamment importante pour être représentative des conditions d'utilisation dans un environnement industriel. Le fonds a été doté d'un budget de 400 millions d'euros sur quatre ans (2009-2012).

BIP / Enerpresse. *En tant que président de l'Ademe, y a-t-il, pour vous, des pistes prioritaires en matière de R&D dans l'énergie ?*

Philippe Van de Maele. A ce stade, il ne faut écarter aucune technologie, les travaux doivent être poursuivis dans tous les domaines, qu'il s'agisse du CCS, du stockage de l'énergie en général, de l'électricité en particulier, de la mobilité, du biogaz déjà cité, sur lequel l'Ademe travaille avec GrDF, etc. Ce n'est qu'à cette condition que France retrouvera sa place de leader dans ce domaine. Les travaux de R&D dans l'énergie n'ont jamais cessé mais il y a un nouvel élan grâce à la création du Fonds démonstrateurs.

BIP / Enerpresse. *Au Congrès du Gaz, à Lyon, vous présidez la session consacrée à la sécurité, l'environnement, les métiers du gaz. Quelles sont les pistes prioritaires à suivre en matière d'innovations technologiques appliquées aux usages du gaz ?*

Philippe Van de Maele. Il y en a plusieurs, comme je l'ai évoqué plus haut. Le couplage gaz et énergies renouvelables est impératif, sinon, à terme, le gaz souffrira d'un handicap sur ce point par rapport à l'électricité. De même, il faut développer toutes les possibilités

liées au biométhane et au biogaz, jusqu'à, peut-être, la liquéfaction du gaz pour en faire des carburants pétroliers. Sur ces sujets, nous avons du retard à combler.

BIP / Enerpresse. *Concernant l'amélioration de l'efficacité énergétique, que vous inspire le système des certificats d'énergie mis en place, pour une première étape, du 1er juillet 2006 au 30 juin 2009, et qui doit être renouvelé avec une portée étendue dans le cadre de la loi Grenelle 2 ?*

Philippe Van de Maele. Le système a montré son intérêt, a incité les producteurs d'énergie à aider à faire des économies. Il faut le poursuivre de manière très ambitieuse en privilégiant le problème de la précarité énergétique, qui est déjà en application dans le système britannique. La loi Grenelle 2 devrait comporter des actions spécifiques pour les plus démunis.

BIP / Enerpresse. *L'Ademe pourrait-elle aider à faire accepter les projets de nouvelles infrastructures énergétiques aux populations ?*

Philippe Van de Maele. C'est un sujet qui nous préoccupe effectivement, concernant notamment les éoliennes, les champs solaires. L'acceptabilité sociale est quelque chose d'important. Le problème vient sans doute en France, et c'est vrai aussi dans d'autres domaines, du fait que l'on confond souvent concertation et information. Des solutions existent. Au Danemark, par exemple, les citoyens résidant à proximité d'une éolienne sont parties prenantes du projet.

L'Ademe participe à la sensibilisation générale sur le problème du réchauffement climatique et des émissions de gaz à effet de serre, notamment via la campagne "Faisons vite, ça chauffe" qui sera relancée à l'automne.

BIP / Enerpresse. *L'heure approche de la présentation de la loi de Finances pour 2010. Avez-vous des inquiétudes ?*

Philippe Van de Maele. Non absolument pas. D'une part, le budget de l'Agence est constitué pour une grande part d'affectations de taxes. D'autre part, l'enjeu de notre travail est largement reconnu. Et enfin nous avons tenu l'objectif d'utiliser un budget doublé en un an.



ENTRETIEN

JEAN-ARNOLD VINOIS

Chef de l'unité Politique de l'énergie
et sécurité d'approvisionnement -
DG TREN, Commission européenne

*« Il faut réconcilier les contraintes en matière d'environnement
et de sécurité d'approvisionnement. »*

Plan d'action sur la sécurité énergétique, financement des réseaux européens prioritaires, corridor gazier sud-européen, exploitation optimale des ressources en hydrocarbures de l'UE, relations UE-Russie... : Jean-Arnold Vinois, chef de l'unité Politique de l'énergie et sécurité d'approvisionnement de la DG TREN, fait le point sur tous ces dossiers pour le BIP et ENERPRESSE.

BIP / Enerpresse. *"Les mesures "20-20-20" ne permettront pas, à elles seules, de satisfaire les besoins de l'UE en matière de sécurité énergétique", a analysé la Commission européenne en fin d'année dernière. Pourquoi ? La crise économique a-t-elle modifié la donne ?*

Jean-Arnold Vinois. La politique énergétique européenne s'appuie sur trois piliers : la compétitivité, le développement durable et la sécurité d'approvisionnement. La première analyse stratégique de janvier 2007 avait débouché sur les mesures "3x20" agréées en décembre 2008 par le Conseil et le Parlement européen et le troisième paquet sur le marché intérieur électricité et gaz adopté en juin 2009. La deuxième analyse stratégique de la Commission, publiée en novembre 2008, va plus loin, notamment en développant le thème de la sécurité énergétique qui dépasse en effet les seuls "3x20". La réflexion intègre ainsi la place de l'Union européenne dans le monde de l'énergie, ses relations avec les fournisseurs extérieurs et met en évidence les besoins en infrastructures sans lesquelles l'approvisionnement de l'Union et de son marché intérieur ne peut être assuré.

La crise économique que vous évoquez a été provoquée par la crise financière et amplifiée par la volatilité du prix des matières premières, en particulier celui du pétrole. Elle a ralenti les investissements nécessaires à

la sécurité énergétique (dans l'exploration-production, les énergies renouvelables, l'amélioration de l'efficacité énergétique). Or ces investissements doivent être réalisés malgré la crise. Point positif : la plupart des pays membres de l'UE, dans leurs plans de relance, ont fait la part belle à l'efficacité énergétique. Ils y ont généralement bien pris en compte les défis énergétiques, certes atténués par la crise, mais ils vont se reposer très rapidement, dès la reprise de la croissance.

BIP / Enerpresse. *Quels sont les indicateurs permettant de caractériser la sécurité énergétique ?*

Jean-Arnold Vinois. Il n'existe pas d'indicateur particulier permettant de mesurer la sécurité énergétique. Il serait très difficile d'en concevoir un. En revanche, toute une série d'indicateurs différents peuvent être pris en considération pour essayer de prendre la mesure de la sécurité énergétique. Le plus simple est le taux d'indépendance énergétique. Mais il est dangereux de se limiter à cet élément car il donne une approche unilatérale de la question, celle du consommateur face au producteur. Or il faut également tenir compte de l'interdépendance entre pays producteurs (Russie, OPEP...) et importateurs, qui est aujourd'hui la réalité sur laquelle il faut bâtir la sécurité énergétique.

Deuxième indicateur important, sur lequel nous travaillons beaucoup : le niveau d'investissement dans la production d'hydrocarbures. Nous manquons souvent d'informations à ce sujet dans les pays producteurs. La volonté d'une plus grande transparence a été affirmée lors des sommets de Djeddah puis de Londres, organisés en 2008 suite à la flambée des cours du brut. Mais depuis, l'élan est un peu retombé ! Il est important de suivre l'impact de la crise sur les investissements amont. Le russe Gazprom, par exemple, a beaucoup

réduit ses dépenses dans l'exploration-production, ce qui pourrait avoir des effets négatifs à moyen terme sur les possibilités d'approvisionnement.

Troisième indicateur à prendre en compte pour la sécurité énergétique : les investissements dans les infrastructures et la production d'électricité. Avec l'augmentation de la consommation d'électricité, certains pays risquent de se retrouver face à un problème d'inadéquation entre l'offre et la demande. La crise économique a certes ralenti la progression de la consommation d'électricité, offrant un répit face à ce risque. Mais le problème se reposera assez vite. Nous avons fait une proposition de règlement, en juillet 2009, visant à la notification des investissements en matière de production d'électricité et d'infrastructures énergétiques, afin de mesurer en permanence les risques d'inadéquation.

BIP / Enerpresse. *La Commission a proposé en novembre 2008 un plan d'action en matière de sécurité et de solidarité énergétiques comportant cinq axes. L'un d'eux porte sur les stocks de pétrole et de gaz et les mécanismes de réaction en cas de crises. Jugez-vous les progrès obtenus sur ces dossiers satisfaisants ?*

Jean-Arnold Vinois. La proposition que nous avons faite en novembre 2008 sur l'obligation pour les Etats membres de maintenir un niveau minimal de stocks de pétrole brut et/ou de produits pétroliers a été adoptée par le Conseil en juin dernier. Dans le domaine gazier, nous avons fait une proposition le 16 juillet dernier sur la sécurité d'approvisionnement afin de mieux préparer les Etats membres et l'Union européenne à d'éventuelles crises. Elle ne vise pas à l'instauration de stocks stratégiques obligatoires. Cette proposition va être étudiée par le Conseil à l'automne.

BIP / Enerpresse. *L'une des clés du plan d'action européen concerne le besoin en infrastructures et la diversification des sources d'approvisionnement. Pointant les faiblesses de l'actuel programme RTE-E, la Commission a proposé une réflexion sur le remplacement de cet instrument de financement des réseaux européens prioritaires. Où en est-elle ?*

Jean-Arnold Vinois. Dans le cadre de son plan de relance économique, la Commission européenne a décidé d'agir en particulier dans le domaine énergétique, notamment sur les infrastructures. Un règlement adopté le 13 juillet 2009 a accordé une subvention de 4 milliards d'euros pour aider à financer des infrastructures électriques et gazières, l'installation d'éoliennes en Mer du Nord et des projets de captage

et stockage du CO₂. Rien que dans le domaine gazier, quelque 1,4 milliard d'euros pourraient être alloués à une série de grands projets, notamment des interconnexions (par exemple entre la France et l'Espagne, entre la France et la Belgique ou encore en Europe centrale) et des grands projets internationaux comme *Nabucco*, *Galsi* ou *ITGI* (Turquie-Grèce-Italie). Ces subventions octroyées dans le cadre du plan de relance sont ponctuelles. Elles n'étaient pas encore prévues en novembre 2008 et ont pu être mises en place en l'espace de six mois pour aider à la reprise économique. Très importants pour la sécurité d'approvisionnement, les projets qu'elles vont soutenir étaient menacés de sérieux retards par la crise économique et bancaire. Les subventions pourront couvrir jusqu'à 50 % du montant des investissements.

Au-delà de ces subventions accordées dans ce contexte particulier, nous allons mettre sur la table l'an prochain un nouvel instrument destiné à financer les infrastructures de transport d'énergie que la seconde analyse stratégique appelle "instrument pour la sécurité énergétique et les infrastructures". Il ne devrait pas être adopté avant 2012 ou 2013. Il pourra s'agir de subventions sous différentes formes y compris des bonifications d'intérêts. Je rappelle que, dans la foulée de la priorité accordée maintenant par l'Union à la politique énergétique, la BEI (Banque Européenne d'Investissement) a par ailleurs décidé d'accorder plus de moyens au secteur énergétique. Les prêts qu'elle accorde dans ce domaine représentent un montant considérable (10 milliards d'euros par an à compter de cette année).

BIP / Enerpresse. *Le développement d'un corridor gazier sud-européen (gazoduc Nabucco, concurrent du gazoduc italo-russe South Stream) est un élément central de cette stratégie. Ce projet de corridor repose sur la possibilité offerte aux compagnies européennes de constituer un mécanisme d'achat groupé pour le gaz caspien (CDC). Où en est l'étude de faisabilité sur ce mécanisme et que dit-elle ?*

Jean-Arnold Vinois. Le corridor gazier sud-européen, qui vise à créer de nouvelles routes pour relier l'Union à de nouvelles sources de gaz en Asie centrale et au Moyen-Orient, comporte plusieurs projets dont *Nabucco*. Il faut préciser qu'il ne comprend pas *South Stream* qui a surtout pour objet de créer une route alternative à l'Ukraine pour le gaz de provenance russe. En ce qui concerne l'étude relative à la Caspian Development Corporation (CDC), elle est encore en cours. Je ne peux donc en dire beaucoup sur son contenu.

L'objectif est de mettre en place un mécanisme d'achat groupé pour le gaz du bassin caspien d'ici à la fin de l'année. Ce projet suit son cours selon le calendrier prévu. Les pays concernés de la région, tout comme l'industrie gazière en général, sont directement impliqués dans son élaboration. Les Etats membres de l'Union européenne sont également informés régulièrement des progrès de l'étude.

BIP / Enerpresse. *Pour 2009, d'autres travaux portant sur l'élaboration d'un plan d'interconnexion pour la région balte (électricité) et d'un plan d'action sur le GNL (gaz naturel liquéfié) étaient programmés. Où en sont-ils ?*

Jean-Arnold Vinois. En six mois, nous avons mis sur la table un plan d'interconnexion électrique et gazière pour les pays baltes, élaboré par toutes les parties intéressées de la région de la Mer Baltique sous l'impulsion de la Commission. Ce travail a abouti à la conclusion, en juin 2009, d'un protocole d'accord signé par les huit gouvernements concernés et la Commission européenne. Une feuille de route a été définie pour l'intégration des marchés des trois pays baltes au sein de l'UE, intégration qui n'est pas simple. Le protocole précise les engagements pris par ces pays en vue d'un véritable marché intégré d'ici à 2012, ce qui implique aussi la création de nouvelles interconnexions électriques et gazières.

Pour ce qui est du GNL, cette question ne peut pas être séparée du reste de la stratégie d'approvisionnement en gaz. Nous avons prévu de faire une communication sur la diversification des routes d'approvisionnement en gaz, communication qui a été reportée à l'année prochaine, car elle sera utile pour justifier le nouvel instrument sur la sécurité énergétique et les infrastructures dont il est question plus haut.

BIP / Enerpresse. *Pour 2010, la Commission a aussi du pain sur la planche : communication sur l'anneau méditerranéen ; développement des interconnexions électriques et gazières traversant l'Europe du centre et du Sud-Est dans un axe Nord-Sud ; schéma directeur pour un réseau énergétique en Mer du Nord (éolien)...*

Jean-Arnold Vinois. Les dossiers gazières que vous évoquez seront également abordés dans la communication plus large sur la diversification des voies d'approvisionnement en gaz, qui devrait être prête vers la mi-2010. Pour ce qui est du réseau énergétique en Mer

du Nord, un coordinateur européen travaille sur cette question depuis deux ans. Il a rédigé plusieurs rapports qui identifient les problèmes et les solutions à mettre en œuvre. Il a mis en place des groupes de travail impliquant toutes les parties intéressées. Tout cela se matérialisera par un plan ou une feuille de route l'an prochain. Le plan de relance européen prévoit de consacrer 565 millions d'euros à des projets éoliens en Mer du Nord. C'est une remarquable opportunité pour démontrer la faisabilité et accélérer la réalisation des projets existants. Enfin, nous travaillons depuis longtemps sur l'anneau méditerranéen, surtout électrique, alors que de nombreux projets gazières sont en cours de réalisation. L'objectif est qu'un document soit prêt sur le sujet, là-encore, mi-2010.

BIP / Enerpresse. *L'exploitation optimale des ressources en hydrocarbures de l'Union européenne est un autre volet du plan d'action. Comment s'assurer du recours à ces ressources ?*

Jean-Arnold Vinois. La compétence de l'Union européenne est limitée sur ce sujet qui relève des Etats membres. Le Forum de Berlin examine les conditions nécessaires à l'exploitation des combustibles fossiles européens. Il le fait dans le but d'identifier les actions qui pourraient être entreprises par le secteur et les Etats membres, par exemple sur la nécessité de disposer d'une main d'œuvre qualifiée, sur la recherche ou sur les questions fiscales ou environnementales. Je précise, concernant ce dernier point, qu'il faut réconcilier les contraintes en matière d'environnement et de sécurité d'approvisionnement. Celle-ci est un bien public, tout comme l'environnement. La technologie a des solutions à apporter pour trouver un bon équilibre entre les deux.

En matière de ressources gazières, tout le monde a à l'esprit l'exemple des Etats-Unis, où quelque 100 milliards de mètres cubes de gaz non conventionnel ont été produits en 2008, en forte augmentation ces dernières années, et les perspectives restent bonnes. C'est une nouvelle réjouissance pour l'Union européenne, qui voit ainsi sa position améliorée sur le marché du GNL. On peut se demander si des opportunités de production gazière accrue n'existent pas en Europe centrale (notamment en Hongrie, en Roumanie...), dont les possibilités n'ont pas été complètement estimées jusqu'à présent. L'exploitation de ce gaz dépend largement de critères économiques : il est bien sûr d'autant plus intéressant à extraire que le prix des hydrocarbures est élevé.

BIP / Enerpresse. *L'approvisionnement extérieur restera de toute façon indispensable. L'Union européenne parvient-elle à se faire suffisamment entendre face à la Chine et aux Etats-Unis sur la scène internationale ?*

Jean-Arnold Vinois. De plus en plus ! Si nous voulons peser sur nos partenaires extérieurs, nous avons intérêt à le faire à 27. Jusqu'à récemment, l'énergie a été un domaine réservé des Etats membres et de leurs entreprises principales. A présent que l'UE prend son destin énergétique en mains, il faut que cela se reflète aussi dans sa politique extérieure. Cela a peu été le cas jusqu'à maintenant car l'énergie n'est pas ou peu couverte par la politique commerciale commune de l'UE. Il y a parfois eu de la cacophonie, comme en témoignent des accords conclus de manière séparée par plusieurs Etats membres sur des projets de pipelines. Cela a créé des tensions entre Etats membres et fait la part belle aux Russes. Il faut que cela change. L'accord signé en juillet dernier entre quatre pays européens et la Turquie sur *Nabucco* (CF. BIP DU 15.07) est totalement compatible avec les intérêts de l'Union européenne. Le but n'est pas que des pays ne puissent plus, individuellement, conclure des accords énergétiques mais il faut que ces accords soient conclus dans un cadre européen pour être compatibles avec le marché intérieur de l'UE, comme c'est déjà le cas dans d'autres secteurs que l'énergie.

Le dialogue énergétique est de plus en plus poussé, au niveau européen, avec la Russie, la Chine et l'Inde. Par ailleurs, un rapprochement entre l'UE et les Etats-Unis est en cours. Avec la nouvelle politique voulue par le Président Obama, les deux zones se sont rapprochées sur les questions énergétiques, comme le montrent les projets de loi actuellement débattus au Congrès. C'est évidemment très important pour la préparation des discussions prévues à Copenhague en décembre sur l'après-Kyoto.

BIP / Enerpresse. *Les relations entre l'Union européenne et la Russie - fournisseur important de pétrole et de gaz - ont été malmenées ces derniers mois. Les deux parties sont-elles revenues à de meilleurs sentiments ?*

Jean-Arnold Vinois. Il ne s'agit pas, au regard de la crise russo-ukrainienne, d'accabler Moscou. Dans ce

conflit qui semble se résoudre, l'Union européenne ne tient pas à prendre parti. La Russie est un partenaire essentiel et indispensable pour le gaz, le pétrole, le charbon et l'uranium. Elle assure 30 % de la consommation pétrolière de l'UE, 25 % de sa consommation gazière et 10 % de sa consommation de charbon.

Trois groupes de travail UE-Russie sur l'énergie ont été mis en place pour améliorer la compréhension mutuelle et bâtir des projets communs. La réalité n'est pas toujours simple, comme le montrent les problèmes rencontrés par BP avec sa filiale TNK-BP ou le retrait à Shell du contrôle du projet Sakhaline 2, ou plus récemment des prises de participation dans le secteur gazier en Hongrie. Il est important de comprendre les motivations de nos partenaires russes. Ils ont été habitués à conclure des accords bilatéraux. Ils souhaiteraient encore pouvoir inclure des clauses de destination dans chaque pays. Or une fois le gaz arrivé sur le territoire de l'UE, c'est du gaz européen ! Rappelons également que Moscou vient de formellement dénoncer sa participation au Traité instaurant la Charte de l'Energie. Nous sommes en train d'étudier les conséquences de ce retrait. Une chose est sûre : les Russes ont tout autant intérêt que les Européens à trouver un terrain d'entente dans le domaine de l'énergie. Les exportations d'hydrocarbures à destination de l'UE représentent une part majeure des rentrées de l'Etat russe. Quoi qu'il en soit, il n'y a aucune raison de dramatiser les relations UE-Russie, comme les *media* ont parfois tendance à le faire.

BIP / Enerpresse. *Revenons-en à la Turquie, qui pourrait devenir un "hub" gazier majeur à l'avenir. Quelles relations l'UE entretient-elle avec Ankara sur le plan énergétique ?*

Jean-Arnold Vinois. La Turquie est un pays très important dans le domaine gazier. Elle a une préoccupation majeure et légitime qui est de couvrir les besoins gaziers de son marché intérieur, dont la consommation croît très vite. En négociant sur *Nabucco*, les Turcs n'avaient pas l'intention de laisser le gaz leur passer sous le nez sans pouvoir y accéder aussi ! L'accord qui a été trouvé prend bien en compte les intérêts de chacun. Par ailleurs, nous négocions l'accession de la Turquie au Traité sur la Communauté de l'Energie qui nous permettra de rapprocher fortement les réglementations turque et européenne de l'énergie.

ENTRETIEN



MATTHIEU ORPHELIN

Directeur de cabinet, Ademe

La réussite du Grenelle passe par le terrain des collectivités

Pour atteindre l'objectif d'une réduction par quatre des émissions de CO₂ d'ici à 2050, tous les leviers devront être actionnés. Les lois Grenelle vont permettre une organisation à l'échelle régionale qui fera des collectivités des « acteurs majeurs » de la mobilisation des territoires, nous explique Matthieu Orphelin, Directeur de cabinet de la présidence de l'Ademe. Un atout supplémentaire leur serait conféré, estime-t-il, si elle pouvait pleinement participer à la deuxième étape du régime des certificats d'économie d'énergie.

BIP / Enerpresse. *Vous participez à la première table ronde du Congrès du Gaz qui doit traiter de l'articulation de la lutte contre le changement climatique entre les niveaux national, régional et local. Pouvez-vous rappeler comment s'organise la gouvernance écologique ?*

Matthieu Orphelin. Le changement climatique est un problème mondial auquel doivent être apportées des réponses locales.

La lutte contre ce changement climatique nécessite différentes échelles de prises de contact du problème et la chaîne totale, de l'international au local, va bientôt être en place. Au niveau international, c'est bien évidemment le sommet de Copenhague, fin décembre, qui déterminera l'après-Kyoto, et dont on ne peut qu'espérer un accord équilibré entre toutes les parties. C'est un pari énorme qu'il faut gagner.

Au niveau européen, c'est le paquet énergie-climat qui engage les 27 pays membres à réduire de 20 % d'ici à 2020 par rapport à 1990 leurs émissions de CO₂, ceci afin de respecter la division par 4 des émissions d'ici à 2050. L'objectif pourrait être porté à 30 % si

d'autres pays industrialisés prennent à leur tour des engagements.

En France, le facteur IV à l'horizon 2050, qui correspond à un gain de 3 % par an, a été pris en compte dès la loi d'orientation énergétique de juillet 2005. Cet objectif a été réaffirmé dans la Loi Grenelle 1. Cette loi intègre aussi une nouveauté : la part que prend la France dans l'engagement européen de porter à 20 % la contribution des énergies renouvelables en 2020, en se fixant, pour elle-même, un objectif de 23 %.

Ce qui nous faisait défaut jusqu'à présent c'est l'échelle régionale. Non pas que rien n'ait été fait : 17 régions sont impliquées dans un plan climat régional, mais il manquait une généralisation et une dimension coordonnée entre régions et bassins de vie que la loi Grenelle institue. Nous disposons maintenant de toutes les échelles de responsabilités et chacune doit être cohérente avec les autres.

Il est plus que temps car face aux scénarios du GIEC à l'horizon 2100, l'évolution effective des émissions mondiales de GES entre 2000 et 2008 montre que l'on est vraiment sur la pire des tendances. Cela renforce l'urgence à agir.

A cet égard, en France, le type de nouvelle gouvernance découlant du Grenelle doit permettre de faire basculer les choses. Il ne s'agit pas de décréter une révolution, mais de changer tous ensemble et étape par étape.

BIP / Enerpresse. *Pouvez-vous revenir sur cette organisation locale des responsabilités, telle qu'elle doit découler des lois Grenelle ?*

Matthieu Orphelin. La Loi prévoit que des schémas régionaux air-énergie-climat devront être mis en place

dans toutes les régions dans un délai d'un an. Ces schémas seront co-pilotés par le préfet de région et le président du Conseil régional qui fédéreront l'ensemble des acteurs, l'Ademe étant bien sûr impliquée dans l'animation des travaux.

Ces schémas remplaceront les plans régionaux de la qualité de l'air. Leur objectif est, d'abord, de dresser un état de lieux, ensuite, de définir des objectifs au niveau de la région et de commencer à réfléchir aux grandes orientations et actions à mettre en place. Une notion importante devra être prise en compte : celle de l'adaptation au changement climatique qui sera très différente selon les spécificités locales.

Concernant, maintenant, les collectivités, les plans climats territoriaux deviendront obligatoires pour toutes celles de plus de 50 000 habitants, qu'il s'agisse de départements, de communautés urbaines, de communautés d'agglomérations, de communes ou de communautés de communes. Elles devront réaliser d'ici à 2011 un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre et définir un plan climat territorial d'ici à 2012. Cela devrait se traduire, à l'arrivée, par quelque 500 plans climats territoriaux, couvrant la quasi-totalité du territoire.

Le Grenelle 2 laissera d'autre part la possibilité aux communes plus petites et aux territoires de projet de dresser elles aussi des plans climats territoriaux. Une centaine de plans étaient déjà engagés, dont certains, d'ailleurs, par des collectivités qui ne seront pas soumises à l'obligation.

BIP / Enerpresse. *Quelle pourrait ou devrait être la contribution des collectivités à la lutte contre le changement climatique ?*

Mathieu Orphelin. Pour s'en rendre compte, des chiffres que l'Ademe communique souvent : une collectivité est responsable de 12 % des émissions de GES directement mais peut agir sur 50 % selon son choix en matière d'urbanisme, de transports... C'est dire que les collectivités seront des acteurs majeurs de la mobilisation des territoires sur ce sujet. Le grand enjeu du Grenelle pour les années à venir, c'est la mise en œuvre du Grenelle du terrain, sur chaque territoire, dans chaque commune.

BIP / Enerpresse. *Quel est le rôle de l'Ademe à leurs côtés ?*

Mathieu Orphelin. L'Ademe est un centre de ressources, de diffusion des bonnes pratiques, d'accompagnement des précurseurs qui vont le plus loin. Son rôle est de montrer que "c'est possible". Elle doit ensuite faire en sorte que ce soit possible, grâce à des

incitations financières très importantes. A cet égard, la mise en place du Fonds Chaleur renouvelable est un succès total, montrant que l'initiative répond à une vraie demande.

Comme vous savez, les collectivités auront aussi à payer la contribution énergie climat, dont le montant atteindra 100 euros par tonne de CO₂ en 2030. Si elles ont investi à temps dans la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables, elles réaliseront des gains significatifs sur leurs factures énergétiques.

Le Fonds chaleur renouvelable

●●● Mis en place en 2009, le Fonds bénéficie de 960 millions d'euros sur trois ans, dont 150 millions cette année. Il vise à soutenir la production de chaleur à partir de sources renouvelable, avec un objectif fixé à 5,5 millions de tonnes équivalent pétrole supplémentaires d'ici à 2020, soit plus du quart de l'objectif fixé par le Grenelle en matière d'énergies renouvelables (20 Mtep supplémentaires à l'horizon 2020).

BIP / Enerpresse. *Les collectivités ont peu participé à la première étape du régime des certificats d'économie d'énergie : est-il envisageable ou envisagé qu'elles soient davantage parties prenantes dans la deuxième étape qui sera issue du Grenelle 2 ?*

Mathieu Orphelin. Observons tout d'abord que cette première phase a été un grand succès. Même si l'objectif était limité, il a été dépassé de 20 % et dans les derniers mois avant le terme de juin 2009 le rythme de production des certificats a été deux à trois fois plus élevé que l'obligation. L'objectif (54 TWh en trois ans - ndlr) a été réalisé principalement par les obligés. Seuls 37 éligibles, collectivités et entreprises industrielles, ont été impliqués, réalisant au total quelques pourcents des certificats attribués.

Cela pourrait évoluer dans la seconde période. Le texte initial du Grenelle 2 institue un certain nombre de restrictions sur l'éligibilité, notamment pour les personnes morales et les collectivités dont l'action serait limitée à leurs patrimoines. Toutefois, le texte présenté au Sénat après examen des Commissions lève toutes ces restrictions. Ces deux options, bien contrastées, vont donc être débattues au Sénat.

Toutefois, pour l'Ademe, le point essentiel n'est pas là mais dans le niveau de l'obligation. L'agence a préconisé de multiplier par 15 à 18 l'objectif de la première phase, ce qui correspondrait environ à un niveau global de 250 TWh par an à atteindre au cours des trois

prochaines années. Les certificats d'économie d'énergie sont un des outils importants du Grenelle. Dans ce cadre, les collectivités ne pourront jouer un rôle plus essentiel que si et seulement si l'objectif global est plus important.

BIP / Enerpresse. *Dans la réflexion sur le transport propre au sein des collectivités, le gaz naturel véhicule est peu mis en avant, voire tout simplement écarté au profit du véhicule électrique de demain. Pourquoi ?*

Mathieu Orphelin. Ce n'est pas à la tête de l'énergie qu'il faut juger. Le choix doit se faire en fonction du niveau global d'émissions de CO₂, du puits à la roue. Si l'on arrive à avoir des véhicules qui émettent 40 ou 50 g de CO₂ par km, tant mieux que ce soit avec plusieurs sources d'énergie. Le GNV a des avantages en termes d'émissions de GES et de polluants locaux. L'Ademe soutient cette filière et préconise une solution idéale qui serait de faire du GNV à partir de biogaz contenant des énergies renouvelables, du bioGNV en quelque sorte.



ENTRETIEN

Gilles Cochevelou

Directeur Recherche et Développement
direction Gaz & Energies nouvelles, Total

Quel avenir pour le solaire, la biomasse et le charbon propre ?

En matière d'énergies nouvelles, Total a choisi de concentrer ses efforts sur le solaire, la biomasse et le charbon propre. Quels moyens le groupe y consacre-t-il ? Quel est le potentiel de ces énergies ? Réponses avec Gilles Cochevelou, directeur R&D de la direction Gaz & Energies nouvelles de la compagnie française.

BIP / Enerpresse. Quels sont les objectifs et moyens de Total en matière de R&D sur le solaire ?

Gilles Cochevelou. Nous cherchons à réduire les coûts et à améliorer les performances de ces technologies, afin qu'elles deviennent économiquement compétitives sans subventions. Pour cela, il faut que le coût de l'électricité solaire se rapproche du prix de l'électricité résidentielle, cette convergence étant souvent appelée "grid parity". Nous pensons que la "grid parity" sera atteinte progressivement, selon les régions, en fonction de l'ensoleillement et du prix plus ou moins élevé de l'électricité. Elle devrait par exemple l'être dès le courant de la prochaine décennie en Californie et en Italie. L'atteinte de la "grid parity" se généralisera vers 2020.

Environ 30 personnes travaillent actuellement à la R&D sur le solaire au sein du groupe, en incluant les effectifs de recherche de Photovoltech (1). Nous prévoyons de doubler ce nombre d'ici deux ans via des embauches.

BIP / Enerpresse. Comment voyez-vous évoluer la part du solaire dans la production d'électricité mondiale au cours des prochaines années ?

Gilles Cochevelou. Aujourd'hui, le solaire photovoltaïque ne représente que 0,05 % de la production électrique mondiale. Sa production augmente toutefois très rapidement. Sa part pourrait passer à 1 % en 2020, 3 % en 2030 et 5 à 10 % en 2040-2050. De telles évolutions seraient d'autant plus notables, en

volume, qu'elles tiennent compte de la forte hausse, dans le même temps, de la consommation électrique mondiale.

BIP / Enerpresse. Quelle part de marché pourraient représenter à l'avenir les biocarburants de deuxième génération ?

Gilles Cochevelou. Leur développement sera très lié à l'évolution du prix des énergies conventionnelles car ces biocarburants seront relativement coûteux à produire. Il nécessitera sans doute des prix du brut supérieurs à 100 dollars par baril. Les biocarburants pourraient représenter 10 % des carburants dans le monde à l'horizon 2030. Les biocarburants dits "de deuxième génération" pourront être produits à partir de paille de céréales, de résidus forestiers ou de cultures énergétiques dédiées. La question est de savoir quand ils seront disponibles commercialement.

BIP / Enerpresse. Les biocarburants de deuxième génération supplanteront-ils entièrement ceux de première génération ?

Gilles Cochevelou. Je pense qu'il y aura cohabitation entre les deux du fait notamment de la bonne compétitivité présentée par l'éthanol produit à partir de canne à sucre au Brésil, et sous réserve bien sûr du respect des règles de "soutenabilité" de cette culture, et, en particulier, qu'elle ne soit pas associée à de la déforestation.

BIP / Enerpresse. Les biocarburants produits à partir d'algues (parfois dits de troisième génération) paraissent-ils prometteurs ?

Gilles Cochevelou. Les micro-algues ont des caractéristiques intéressantes. Elles ont une bonne capacité de photosynthèse, c'est-à-dire un bon pouvoir de transformation de la lumière en matières grasses pouvant être utilisées pour produire des biocarburants. Les enjeux, en la matière, se situent à moyen et long termes. Néanmoins, il faut garder à l'esprit que le rendement de la

photosynthèse d'un végétal est plus faible que le rendement électrique d'un panneau solaire.

BIP / Enerpresse. *Quels gains faut-il attendre des nouvelles générations de biocarburants en matière d'émissions de CO₂ ?*

Gilles Cochevelou. Il s'agit là d'une question d'agronomie liée entre autres au changement d'affectation des sols. Les biocarburants de deuxième génération provoqueront sans doute des controverses à ce sujet, tout comme c'est le cas pour ceux de première génération. C'est en tout cas aux agronomes de se prononcer sur ce point et de préciser les ressources présentant le meilleur potentiel. Nous menons des recherches sur la transformation de la cellulose en bioénergie, ces recherches sont relativement génériques, et le moment venu, nous les appliquerons en utilisant les ressources végétales reconnues comme étant les mieux adaptées en termes de bilan global énergie et CO₂.

BIP / Enerpresse. *Quels moyens Total consacre-t-il à la R&D sur le charbon propre ?*

Gilles Cochevelou. Total y investit environ 10 millions d'euros par an. Certains de ces travaux de recherche sont conduits en partenariat avec d'autres laboratoires. Une vingtaine de personnes au sein du groupe travaillent à la R&D dans ce domaine. Le charbon représente des ressources très importantes, qui ont le mérite d'être mieux réparties que celles de pétrole ou de gaz. Il est donc relativement incontournable dans le bilan énergétique mondial. La question est de savoir s'il sera

utilisé pour la production d'électricité, de carburants, ou dans la pétrochimie.

Il sera sans doute possible, à l'avenir, de capter et stocker 80 à 90 % des émissions de CO₂ liées à son utilisation. Pour ce qui est des techniques de captage, nous testons actuellement l'oxy-combustion sur le site de Lacq. Le captage post-combustion est considérée comme une technologie relativement mature. Nous faisons de la veille technologique à ce sujet mais n'entrevoions pas de rupture technologique majeure dans ce domaine.

Enfin, le captage pré-combustion, troisième technologie, ramène à la combustion de l'hydrogène pour la production d'électricité ou vers les procédés de production de méthanol ou de carburants à partir du gaz de synthèse.

BIP / Enerpresse. *Comment devrait selon vous évoluer la part du gaz dans le mix énergétique mondial ?*

Gilles Cochevelou. La part du gaz est aujourd'hui d'un peu plus de 20 %. Elle devrait peu évoluer d'ici à 2030.

(1) Fabricant de cellules photovoltaïques en silicium cristallin, Photovoltech est détenu à 47,8 % par Total (et associé également GDF Suez, 47,8 %, et IMEC, 4,4 %). Rappelons par ailleurs que Total est actionnaire à hauteur de 50 % de Tenesol, société couvrant l'aval de la chaîne du solaire photovoltaïque (de la fabrication à l'installation de panneaux et à la conception de systèmes solaires complets). Les 50 % restants sont entre les mains d'EDF. En janvier dernier, Total a acquis près de 20 % du capital de Konarka, une start-up américaine fabriquant des cellules solaires organiques.



ENTRETIEN

JOËL PEDESSAC

Directeur général du CFBP

Traiter toutes les énergies à la même enseigne

Sécurité, ventes de véhicules au GPL, distribution en stations-service, réseaux de propane, ventes en bouteilles et en vrac... : tour d'horizon (presque) exhaustif du secteur du GPL en compagnie du directeur général du CFBP.

BIP / Enerpresse. Quelle est votre position sur la Contribution Climat Energie ? Ne craignez-vous pas que la taxe carbone renforce le poids du chauffage électrique en France ?

Joël Pedessac. Le principe de la taxe carbone n'est pas contestable pour préserver l'avenir si tous les acteurs sont logés à la même enseigne. L'électricité en usage final doit être soumise à taxation et les émissions de CO₂ liées au chauffage électrique (500 à 600 g par kWh le contenu CO₂ d'une nouvelle installation selon une étude Ademe/RTE) doivent être calculées sur une base convenant à l'ensemble des acteurs. Au sein d'Energies & Avenir, nous demandons depuis trois ans que soit mis en place un Observatoire du CO₂. Il s'agirait d'une structure indépendante qui remettrait périodiquement à jour les niveaux d'émissions de CO₂ en fonction des usages.

BIP / Enerpresse. Le 30 juin dernier, l'explosion d'un wagon de GPL a fait 17 morts en Toscane (CF. BIP DU 2.07). Que sait-on des causes de cet accident ?

Joël Pedessac. L'accident qui a eu lieu en Toscane serait dû à une défaillance conjuguée du wagon et des infrastructures ferroviaires. C'est l'équivalent italien de la SNCF qui serait le mieux à même de l'expliquer. Les wagons ont déraillé suite à une rupture d'essieux. L'un d'entre eux se serait ensuite empalé sur un piquet métallique, libérant le gaz qui a explosé au contact d'une étincelle. Contrairement à ce que l'on a pu lire ça et là, il n'y a pas eu d'explosion du wagon.

BIP / Enerpresse. Quelles mesures sont prises pour continuer à améliorer la sécurité du transport de GPL, que ce soit par train ou par camion ?

Joël Pedessac. En France, suite à l'accident ferroviaire de la Voulte sur Rhône ayant eu lieu il y a plus d'une vingtaine d'années dans la vallée du Rhône, la SNCF, et plus particulièrement RFF, a mis en place à différents endroits du réseau des capteurs de température mesurant l'éventuel échauffement des essieux, cause de leur rupture. A notre connaissance, ces dispositifs n'existent pas encore en Italie.

Il faut vraiment des conditions très particulières pour qu'une explosion de GPL puisse avoir lieu. La réglementation sur le transport des matières dangereuses définie au niveau International par les Nations Unies (UNCE) fixe les normes en matière de construction, de maintenance et d'utilisation des équipements (bouteilles de gaz, camions ou wagons citerne) : c'est le règlement RID ADR. A celle-ci s'ajoutent d'autres réglementations comme celle des équipements sous pressions. La conjugaison de ces réglementations et du savoir-faire des différents acteurs rend l'accident grave improbable...mais pas impossible. Sur les sites industriels, la réglementation Seveso est très bien maîtrisée par les industriels. Le dernier accident majeur ayant eu lieu remonte à une cinquantaine d'années.

C'est au niveau du transport et de l'utilisation des produits par les clients que les risques sont les plus importants : sur la route, ce sont les accidents routiers et chez le consommateur les comportements non réfléchis.

Dans le transport, nous travaillons en lien avec la SNCF et les transporteurs routiers. Le CFBP forme 1 400 chauffeurs de camions chaque année à la livraison de GPL en vrac. Il ne s'agit pas là d'une obligation réglementaire mais d'une démarche volontaire des industriels membres du CFBP. Les chauffeurs sont amenés à effectuer des contrôles de sécurité sur les citernes.

Pour ce qui est des clients, certains changent leur chaudière sans faire certifier la conformité de leur nouvelle installation. D'autres s'improvisent bricoleurs et changent eux-mêmes leur chaudière. Il y a vingt ans, 20 % des installations gazières neuves présentaient potentiellement un grave danger. Les efforts des professionnels du bâtiment et des gaziers, au travers du label Professionnel Gaz, ont permis de ramener ce taux à moins de 0,5 %. Précisons que ce taux est mesuré avant la mise en gaz de l'installation et des actions correctives sont systématiquement mise en œuvre.

Enfin, lorsque l'explosion d'une bouteille survient ou plutôt l'explosion du gaz consécutivement à une fuite, c'est rarement dû à la défaillance du produit mais plutôt à sa mauvaise utilisation. Il faut donc informer les consommateurs sur les précautions d'usage et les bons comportements à avoir devant un produit tellement proche du quotidien qu'ils finissent par les oublier.

BIP / Enerpresse. *Un accident comme celui survenu en Toscane est-il de nature à impacter les ventes de véhicules au GPLc en France ?*

Joël Pedessac. Je ne pense pas que cela ait beaucoup d'impact sur les ventes de véhicules en France. Si cet accident était survenu dans l'Hexagone et sur une voiture au GPLc, il en irait peut-être différemment.

BIP / Enerpresse. *Comment analysez-vous l'augmentation du nombre de ventes de voitures neuves au GPLc en France ces derniers mois ?*

Joël Pedessac. Ces ventes ont effectivement beaucoup augmenté. A fin juillet, elles se traduisaient par 7 000 nouvelles immatriculations, soit près de trois fois plus que sur l'ensemble de l'année 2008 (2 600 pour mémoire) ! Sur le seul mois de juillet dernier, avec près de 2 200 immatriculations, leur nombre a été vingt fois plus important qu'en juillet 2008. En avril dernier, Dacia a lancé un modèle au GPLc de sa *Sandero* à moins de 6 000 euros. Conjuguée à l'offre Chevrolet, cela a permis d'augmenter considérablement les ventes. Nous disons depuis toujours que l'offre des constructeurs est indispensable pour le développement du GPLc.

Pour faire bouger le marché français, il faudrait 50 000 nouveaux consommateurs (*via* des véhicules neufs ou la seconde monte). Il y en a eu 7 000 l'an dernier.

L'envolée des cours du brut jusqu'à juillet 2008 nous a été très favorable. Les constructeurs ont pris conscience de la dépendance de leur offre au gazole et à l'essence. Ils ont donc souhaité diversifier leur offre

(*via* le GNV, le GPLc, les véhicules hybrides...). Le bonus de 2 000 euros sur les véhicules au GPLc et au GNV joue un rôle très important. Tout comme Dacia, Chevrolet dépasse ses objectifs de ventes de véhicules au GPLc. C'est une excellente nouvelle. Jusqu'à présent, les constructeurs nous disaient qu'il n'y avait pas de demande. Je pense que d'autres modèles de voitures au GPLc vont être mis sur le marché d'ici à la fin de l'année. Sur l'ensemble de l'année 2009, les ventes de véhicules neufs pourraient être six voire dix fois supérieures à celles de 2008 !

BIP / Enerpresse. *Qu'en est-il de la seconde monte ?*

Joël Pedessac. On observe dans ce domaine une stabilisation par rapport à l'an dernier. Dès que les prix du brut redescendent, les automobilistes sont moins tentés par la transformation de leur véhicule à essence.

BIP / Enerpresse. *Quel bilan tirez-vous de l'opération d'adaptation de véhicules essence pour 300 euros menée dans cinq départements (Ile-et-Vilaine, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Rhône et Yvelines) entre février et avril derniers ?*

Joël Pedessac. Cette opération s'adressait à des véhicules éligibles au bonus de 2 000 € pour la transformation d'un véhicule essence de moins de trois ans et émettant moins de 160 grammes de CO₂ par kilomètre. Il est assez difficile d'en tirer des conclusions car le nombre d'adaptations de véhicules ne dépend pas uniquement de l'offre de transformation proposée mais aussi des installateurs. A Nantes, un installateur a multiplié par vingt le nombre de véhicules transformés par rapport à l'an dernier ! A l'inverse, d'autres installateurs n'ont pas relancé les clients potentiels qui avaient exprimé un intérêt pour cette offre...

Au final, l'opération a permis d'ouvrir une nouvelle voie aux installateurs. Certains d'entre eux, dans les cinq départements initialement concernés mais aussi ailleurs, ont décidé de prolonger l'opération. Les résultats de cette initiative devraient être connus en octobre. En attendant, nous allons faire le tour de France des installateurs en septembre et octobre pour dresser le bilan de l'opération menée entre février et avril derniers. Nous le ferons en Rhône-Alpes au moment du Congrès du gaz. Quelques 500 commandes ont été passées au cours des deux mois de l'opération dans les cinq départements impliqués. Nous visions 1 000 adaptations : nous sommes donc arrivés à mi-chemin de l'objectif. En 2008, 4 400 véhicules au total avaient été transformés en France.

L'opération a montré que des actions pouvaient être menées en accompagnant les installateurs. Peu d'entre eux ont une grande sensibilité marketing. Cela dit, le CFBP ne peut pas tout faire seul : les installateurs doivent se prendre en mains.

Les ventes de GPLc en station sont très pénalisées, cette année, par la prime à la casse : les véhicules GPL sont souvent anciens (car mis sur le marché à la fin des années 90) et leurs propriétaires ne les remplacent pas forcément par de nouvelles voitures au GPLc, le nombre de modèles proposés étant limité.

BIP / Enerpresse. *Faisons-nous les avocats du diable : les véhicules au GPLc présentent-ils un intérêt fondamental ? Ils ne permettent pas de s'affranchir de la dépendance vis-à-vis des hydrocarbures et n'apportent qu'une réponse très limitée au réchauffement climatique.*

Joël Pedessac. Les GPL représentent 3 à 6 % des ressources pétrolières et gazières. Leur part de marché restera donc toujours limitée. Mais ils ont leur rôle à jouer dans la diversification des solutions utilisées puisqu'ils permettent de diminuer les émissions de CO₂ et la pollution de l'air (notamment moins de NOx et pas d'émissions de particules). Y compris dans le cadre de l'hybridation, qui est une excellente technologie. Hyundai a lancé un véhicule hybride au GPLc en Corée du Sud et travaille à sa sortie en Europe. Cela dit, pour un constructeur, lancer un véhicule hybride prend du temps et l'hybridation renchérit le coût du véhicule. A l'inverse, la sortie d'une voiture au GPLc est peu coûteuse et peut se faire très rapidement, en quelques semaines seulement. Compte tenu de ses avantages, le GPLc conservera une place même avec l'arrivée de nouvelles technologies.

Dans 50 ans peut-être, on reviendra à l'utilisation de seulement une ou deux grandes technologies dans l'automobile. En attendant, tout un ensemble de technologies sont amenées à coexister, ce que l'on voit bien dans les stations-service (avec l'E10, l'E85, l'essence, le gazole, le GNV, le GPLc). Pour ce qui est des véhicules électriques, tant qu'une grande partie de l'électricité continuera à être produite à partir de combustibles fossiles en Europe, ils ne présenteront pas d'intérêt particulier.

Les constructeurs ont fait beaucoup d'efforts, ces dernières années, pour réduire les consommations des véhicules. Il leur est toutefois de plus en plus difficile de continuer à diminuer les émissions de CO₂ par kilomètre. D'autant que cet objectif entre en contradiction avec la volonté d'accroître la sécurité, qui conduit à des

véhicules de plus en plus lourds. Face à ces difficultés, l'hybridation représente une vraie solution, à condition que son coût puisse être absorbé par les consommateurs ou les constructeurs.

BIP / Enerpresse. *Comment voyez-vous évoluer le réseau de stations-service distribuant du GPLc au cours des prochaines années ? Le nombre de points de vente est resté quasiment stable ces derniers mois. On comptait en France 1 780 stations en juillet dernier, contre 1 800 en août 2008.*

Joël Pedessac. Les distributeurs savent que le GPLc se trouve dans une période transitoire. Alors que le réseau est dimensionné pour écouler 1 million de tonnes par an, il n'en vend que 100 000 t chaque année ! Dans ces conditions, la rentabilité des stations notamment du fait des coûts de maintenance pose problème. Les distributeurs continuent pour l'instant à l'assumer en se disant que le marché du GPLc va bien finir par démarrer en France comme il le fait dans de nombreux pays d'Europe.

Pour ce qui est des automobilistes, ils savent que faire leurs pleins au GPLc nécessite une organisation de leur part. Ils roulent parfois à l'essence. Je conseille toujours aux acheteurs de regarder où se trouvent les points de vente avant d'acquiescer un véhicule au GPLc. Quoi qu'il en soit, dans la mesure où le nombre total de stations-service diminue en France, la stabilité du nombre de points de vente distribuant du GPLc montre que le taux d'implantation de ce carburant augmente.

BIP / Enerpresse. *Comment expliquer que le GPLc ait connu un très fort développement dans d'autres pays européens tels que l'Italie ou les Pays-Bas ?*

Joël Pedessac. En Italie, le développement du GPLc résulte d'un choix politique remontant aux années 1960-1970. Dans l'Hexagone, ce carburant ne bénéficie d'avantages fiscaux que depuis 1996 (la France applique actuellement les préconisations de l'Union européenne en matière de fiscalité sur le GPLc - c'est d'ailleurs le seul carburant pour lequel elle suit les conseils européens). En France, PSA n'a jamais été très favorable au GPLc. Alors qu'il communique sur ses modèles au GPLc en Italie et aux Pays-Bas, il ne le fait pas dans l'Hexagone.

L'exemple allemand montre qu'il est possible de développer rapidement le GPLc. En quatre ans, suite à l'instauration de mesures incitatives par l'Etat fédéral et les *länder*, le nombre de stations-service a atteint les 4 000 et les ventes ont dépassé les 300 000 t/an

outré-Rhin. L'offre des constructeurs y compris français avec PSA et Renault a également favorisé cet essor.

Comme le montre l'E85, le développement d'un carburant alternatif est complexe. Il faut que l'ensemble des acteurs (consommateurs, distributeurs, constructeurs automobiles, Pouvoirs publics...) y trouvent leur compte sur le plan financier et environnemental. Il est important de donner de la visibilité. En Allemagne, les Pouvoirs publics se sont engagés sur les conditions fiscales s'appliquant au GPLc pour une quinzaine d'années. En France, on n'a aucune visibilité, au-delà de 2012, sur le bonus de 2000 € pour les véhicules "écologiques".

BIP / Enerpresse. *La mise en place de réseaux de propane pour alimenter des communes non encore desservies par le gaz naturel pose-t-elle des problèmes de sécurité particuliers ?*

Joël Pedessac. La réglementation en matière de sécurité est la même pour les réseaux de propane et pour ceux de gaz naturel. La profession adopte pour ses réseaux les meilleures pratiques déjà mises en œuvre pour le gaz naturel. Il n'y a donc pas de risque spécifique pour ce type de réseau.

BIP / Enerpresse. *Quels volumes les réseaux de propane représentent-ils aujourd'hui en France ? Combien de réseaux ont été mis en place à ce jour dans l'Hexagone ? Vous attendez-vous à la poursuite des développements dans ce domaine ?*

Joël Pedessac. Les réseaux de propane ne représentent qu'une faible part des ventes de GPL en France : 30 000 tonnes par an sur un total de 2,8 à 3 millions de tonnes. Une centaine de communes sont raccordées à ce jour. Le réseau de méthane couvre 75 % de la population mais n'alimente que 8 500 des 36 000 communes françaises. Il reste donc de quoi poursuivre le développement des réseaux de propane, qui connaissent une croissance de l'ordre de 30 à 40 % par an.

Les collectivités non raccordées au réseau de gaz naturel sont très demandeuses : la mise en place d'un réseau est un gage de modernité et un facteur d'attractivité supplémentaire pour les ménages et les entreprises. Elle est bien perçue par les populations. Mais il s'agit d'une activité très capitalistique, avec un temps de retour sur investissement assez long : lorsqu'une commune compte moins de 3 000 habitants environ, l'investissement devient difficile à rentabiliser.

BIP / Enerpresse. *Comment les ventes de GPL en bouteilles et en vrac ont-elles évolué ces derniers mois ?*

Joël Pedessac. Les ventes en bouteille ont suivi la même tendance que les années précédentes, baissant de 3 % depuis le début de l'année. Cela dit, la régression a été moins importante que les années précédentes. Pour ce qui est des ventes en vrac, elles sont restées à peu près stables sur la période, l'hiver dernier ayant été un peu plus rigoureux que le précédent. Le nombre de clients domestiques utilisant du propane en citernes reste stable (environ 700 000) : sur ce marché, nous gagnons à peu près autant de clients que nous en perdons.

Notre principale préoccupation porte sur les nouveaux clients, notamment dans l'habitat neuf, où le propane a quasiment disparu du fait de la pénétration du chauffage électrique. Nous travaillons beaucoup au sein de l'association Energies & Avenir pour rétablir la vérité sur les émissions de CO₂ : une chaudière au gaz ou au fioul n'émet pas plus de CO₂ qu'un chauffage électrique. Certes, la France bénéficie d'une importante production électrique hydraulique et nucléaire mais il ne faut pas oublier que le chauffage utilisé en périodes de pointe nécessite le recours à des importations et à des modes de production fortement émetteurs.

BIP / Enerpresse. *La vogue des parasols chauffants et l'interdiction de fumer dans les cafés et restaurants ont-elles nourri les ventes de GPL ?*

Joël Pedessac. Il semble que les ventes de parasols chauffants connaissent une forte croissance. Nous nous intéressons à leurs performances en matière de sécurité et de rendement et travaillons pour cela en lien avec certains constructeurs. Par ailleurs, des normes concernant ces appareils sont actuellement à l'étude afin que leurs émissions de polluants et de CO₂ soient maîtrisées. La filière doit inciter les fabricants à améliorer les performances des parasols chauffants, qui sans cela risquent d'être un jour interdits. Je pense que le GPL alimente actuellement 80 % de ces appareils, certains parasols fonctionnant par ailleurs au gaz naturel ou à l'électricité.

BIP / Enerpresse. *La crise affecte-t-elle le secteur des GPL ?*

Joël Pedessac. Elle a vraisemblablement un impact mais il est difficile de dire quelle est sa part dans la baisse des ventes depuis le début de l'année.



ENTRETIEN

JACQUES LAURELUT

Président de GTE

La priorité : créer l'ENTSOG ⁽¹⁾

L'association des gestionnaires européens de réseau de transport de gaz par gazoduc, Gas Transmission Europe (GTE), est une subdivision de l'association Gas Infrastructure Europe (GIE) créée en 2005. Organisation représentative auprès des autorités européennes, GIE est un maillon indispensable dans l'élaboration d'un marché unique, objectif fixé par l'Union européenne. Intervenant au Congrès du gaz, Jacques Laurelut, président de GTE, explique les travaux de l'association en matière de sécurité d'approvisionnement.

BIP / Enerpresse. *En matière de sécurité d'approvisionnement, la règle du N-1 pourrait s'imposer. De quoi s'agit-il ?*

Jacques Laurelut. La règle du N-1 est assez simple : on prend l'hypothèse que la principale source d'approvisionnement d'un pays est interrompue, et on établit des scénarios pour y parer. Le principal défaut de cette règle c'est qu'appliquée pays par pays, elle ne permet pas de proposer des alternatives forcément disponibles.

Prenons un exemple : le principal fournisseur d'un pays déverse le gaz à l'Est. Avec la règle N-1, il faut donc trouver des alternatives ailleurs mais il n'est pas assuré que des capacités physiques à l'Ouest de ce pays existent pour l'approvisionner par des sources alternatives.

BIP / Enerpresse. *Cet indicateur est-il suffisant pour caractériser la sécurité d'approvisionnement ?*

Jacques Laurelut. On l'a vu, cet indicateur a des défauts et il faudrait pouvoir raisonner par zone. Aussi la réflexion se poursuit-elle. L'un des points clé pour arriver à une évaluation efficace c'est de développer

un outil de simulation transparent des flux gaziers à l'échelle européenne. Il existe déjà une version numérisée du réseau ⁽²⁾ mais ce qui manque c'est une harmonisation des données (définition des risques climatiques pour modéliser les consommations des pays, définition des crises d'approvisionnement, flux, etc.) ainsi que les scénarios de consommations des pays. Ce travail devrait toutefois être entrepris sous l'égide du Groupe de Coordination Gaz qui dépend de la Commission européenne.

Avec un tel outil puissant, on sera à même de faire des simulations d'interruption d'approvisionnement et de développer des scénarios de réponse.

BIP / Enerpresse. *Reste qu'identifier des besoins de capacité est une chose, les réaliser une autre...*

Jacques Laurelut. En effet, GTE+ ⁽³⁾ a pointé le fait que certains ouvrages nécessaires à la réversibilité des flux gaziers ne seraient pas forcément demandés par le marché ⁽⁴⁾. Comment un pays peut accepter de payer la sécurité d'approvisionnement d'un de ces voisins ? La question n'est pas tranchée et le débat n'est même pas encore ouvert. Toutefois, il y a plusieurs pistes possibles de réponse.

Cela peut passer par l'instauration de contraintes comme d'imposer à un opérateur de marché de détenir des capacités qui lui permettent de parer à la défaillance de son plus gros fournisseur. Cela existe déjà, mais pas partout en Europe. La France l'applique. Autre voie possible : le régulateur peut aussi contraindre le transporteur d'un pays, cette fois, à avoir de la capacité à l'étranger.

Face à tous ces développements, il faudra aussi avoir des procédures pour trancher car pour avoir un réseau européen fluide, certains projets ne sont pas chers alors que d'autres le sont tout particulièrement.

Gas Infrastructure Europe

- GTE (Gas Transmission Europe) :
34 membres de 26 pays.
- GSE (Gas Storage Europe) :
33 membres de 16 pays.
- GL^{NE} (Gas LNG Europe) :
15 membres de 10 pays.

BIP / Enerpresse. *Il n'y a pas que les réseaux à mieux interconnecter, il y a aussi d'autres contraintes comme la qualité du gaz...*

Jacques Laurelut. En effet, GTE se concentre sur les réseaux de transport de gaz, mais il est vrai que dans le cas de la réversibilité des flux, par exemple, les différences de qualité d'un pays à un autre peuvent être pénalisantes.

Il n'est pas de notre domaine de travailler sur ces questions, mais il paraît important de le souligner pour que les autorités en prennent pleinement conscience, ce qui semble être de plus en plus le cas.

BIP / Enerpresse. *GTE+ vise à se transformer en ENTSOG, pour être l'appui de la future Agence européenne de régulation de l'énergie (ACER). Où en êtes-vous de ce processus ?*

Jacques Laurelut. L'Entsog ne pourra pas être officiellement opérationnelle avant 2011, il faut en effet que l'ACER soit installée et qu'elle est eu le temps d'accepter les statuts de l'Entsog. Mais depuis le lancement des travaux sur la 3^{ème} directive sur la libéralisation, l'association a décidé de s'engager sur cette voie en installant GTE+.

Une nouvelle étape devrait être franchie au 1^{er} janvier 2010 puisque GTE+ sera alors transformée en Entsog "pré-version finale". Nous travaillons actuellement sur les statuts, l'article le plus discuté étant celui de la répartition des votes. En tout état de cause, cette discussion devrait être close fin septembre, date d'une prise officielle de décision. Nous anticipons puisque nous sommes en cours de recrutement du premier directeur général de l'Entsog "pré-version finale" et qu'en 2010 son personnel sera de 6 collaborateurs contre 3 actuellement chez GTE+. En 2011, l'Entsog pourrait être dotée d'environ 15 collaborateurs.

BIP / Enerpresse. *Comment seront articulées les actions avec cette nouvelle organisation ?*

Jacques Laurelut. Le circuit de travail sera le suivant : la Commission européenne fixe un thème de travail (par exemples, les capacités, l'organisation d'*open seasons*, etc.), l'ACER aura six mois pour en donner les orientations stratégiques et l'Entsog ira dans le détail en élaborant des codes réseaux qui devront être appliqués par les opérateurs européens. Elle aura un an pour le faire.

BIP / Enerpresse. *Sans attendre, GTE+ travaille déjà sur certains de ces dossiers.*

Jacques Laurelut. Le plus important pour GTE+ sera la publication à la fin de l'année d'une étude prospective à 10 ans de l'évolution des réseaux, à l'image du plan français indicatif pluriannuel des investissements (PIP) dans le secteur du gaz.

L'exercice est délicat - il faut bien préciser que cette étude n'est qu'une vision stratégique qui n'est pas figée dans le marbre - car il doit prendre appui sur des scénarios d'évolution de la demande et de l'alimentation de l'Europe.

BIP / Enerpresse. *GTE a une vocation européenne, quid de l'extérieur ?*

Jacques Laurelut. A la suite de la crise du gaz de janvier dernier entre l'Ukraine et la Russie qui a réduit les approvisionnements européens, la Commission européenne a sollicité l'association sur cette question de la sécurité d'approvisionnement. Elle a rendu un rapport sur la réversibilité des flux gaziers en juillet dernier.

Ce rôle de consultant risque de se développer sans qu'on sache bien comment on va pouvoir y répondre. Actuellement, GTE ne dispose ni du temps, ni des moyens nécessaires au développement de cette activité.

(1) - *European Network of Transmission System Operators of Gas* ;

(2) - *Cf. site Internet www.gas-roads.eu ;*

(3) - *GTE+ a été installée pour se transformer en Entsog dans le cadre de la 3^{ème} directive sur la libéralisation du marché ;*

(4) - *CF. BIP DU 27.07.*

ENTRETIEN



GUY MATHIOLON

Président de la CCI de Lyon

Le gaz occupe une position forte sur le territoire lyonnais

Pour la première fois de son histoire, le Congrès du Gaz se tient à Lyon, une "délocalisation" qui mérite que l'on interroge les principaux responsables de l'agglomération sur leurs préoccupations en matière d'énergie, leur participation à la lutte contre le changement climatique. Aux côtés du sénateur-maire de Lyon, Gérard Collomb, et du président de la région Rhône-Alpes, Jean-Jack Queyranne, le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, Guy Mathiolon, est intervenu en ouverture du Congrès. Il avait répondu au préalable à nos questions.

BIP / Enerpresse. *Vous êtes l'un des premiers intervenants de ce Congrès du Gaz, qui se tient pour la première fois à Lyon. Quelle est la place de cette énergie dans la communauté lyonnaise ?*

Guy Mathiolon. Cette place est extrêmement importante. Nous disposons d'un réseau gazier extrêmement dense, il n'y a plus tellement de zones de l'agglomération qui ne soient pas alimentées en gaz. Le fait qu'il s'agisse d'une énergie propre et plutôt moins onéreuse que d'autres explique cette position extrêmement forte sur notre territoire.

BIP / Enerpresse. *Lyon est l'une des villes les plus méritantes en matière de lutte contre le réchauffement climatique (objet de la première table ronde de ce Congrès). Pouvez-vous nous préciser les mesures prises en matière d'efficacité énergétique ou de maîtrise de l'énergie ?*

Guy Mathiolon. Pour tout ce qui relève du périmètre de la Chambre de Commerce, notamment l'aéroport mais aussi le parc des expositions Eurexpo, nous demandons aux prestataires de réfléchir aux solutions innovantes pour utiliser efficacement l'énergie. Le gaz naturel peut d'ailleurs entrer dans cette logique,

puisque sa combustion émet peu de gaz à effet de serre. De même, nous essayons d'intégrer toutes les améliorations technologiques, en matière de turbines à gaz par exemple. Enfin, quand c'est possible, nous faisons appel aux énergies renouvelables.

J'aimerais aussi attirer l'attention sur la politique ambitieuse développée par l'agglomération concernant le transport "propre", avec le développement des tramways et des trolleybus. Enfin Lyon a été la première ville à lancer un système de vélos en libre service, qui porte ici le nom de Velo'v.

BIP / Enerpresse. *Constatez-vous, à l'instar d'autres régions, une diminution des projets d'énergies renouvelables du fait de la crise économique ?*

Guy Mathiolon. Non, pas du tout, bien au contraire, même. Ce secteur est relativement épargné par la crise. Les besoins d'investissements sont élevés, notamment pour remplacer des installations obsolètes, et les entreprises ont une grande foi dans les énergies renouvelables.

La CCI de Lyon et l'environnement

●●● A ses 63 000 entreprises membres, la CCI offre différentes prestations en matière d'environnement : un diagnostic qui permet d'évaluer la situation environnementale par rapport à la réglementation et d'estimer les économies possibles ; un prédiagnostic énergie qui permet de maîtriser les coûts énergétiques de l'entreprise et de faire des économies majeures, etc. Elle édite aussi un "guide la consommation d'énergie", qui donne quelques clés « pour contribuer à la réduction des menaces qui pèsent sur notre environnement, sans négliger vos préoccupations de dirigeant ». (www.lyon.cci.fr).

BIP / Enerpresse. *Qu'attendez-vous des Pouvoirs publics en ce qui concerne la politique énergie-climat ? Les conclusions du rapport Balladur sur les collectivités vont-elles être intégrées dans le Grenelle de l'Environnement, comme prévu ?*

Guy Mathiolon. Le rapport de l'ancien Premier ministre a l'énorme mérite de clarifier les responsabilités de chacun. Lorsque l'on mène un débat comme le Grenelle de l'Environnement, plus les décideurs sont libres d'agir, plus les chances de réussite sont grandes. Il ne faut pas d'interférence des différentes strates administratives. Ce rapport crée des compétences bien établies selon les échelons, ce qui est favorable aux investissements dans le domaine énergie-climat, notamment en matière de transports.

BIP / Enerpresse. *Suppression à l'étude de la taxe professionnelle, instauration éventuelle d'une taxe carbone : ces évolutions vous inquiètent-elles ?*

Guy Mathiolon. La suppression de la taxe professionnelle est à l'évidence un sujet d'interrogation et d'inquiétude. Mais les réflexions qui sont engagées autour de la valeur ajoutée produite par une entreprise laissent penser que l'on pourrait mettre au point un système intelligent.

Quant à la taxe carbone, je n'y suis pas forcément opposé. Les taxes parafiscales qui ont été mises en place dans l'industrie du recyclage ont finalement eu un bon impact sur l'activité économique. Mais il faut laisser du temps au temps et ne pas instaurer brutalement une mesure qui risquerait de créer des perturbations dans un système économique actuellement fragile.

La CCI partenaire du pôle de compétitivité LUTB

●●● La CCI est l'un des partenaires du Lyon Urban Truck&Bus, un des 11 pôles de compétitivité "transport terrestres". L'ambition du LUTB est de répondre aux défis soulevés par la croissance des besoins de mobilité des personnes et des marchandises dans un environnement urbain. Le pôle, auquel sont notamment associés Renault Trucks et l'IFP, réfléchit en particulier au concept de l'hybride adapté aux camions pour les déplacements en cycle urbain.

BIP / Enerpresse. *Outre vos fonctions à la CCI, vous êtes président du groupe Serpollet. Pouvez-vous nous présenter brièvement celui-ci ?*

Guy Mathiolon. Il s'agit d'une PME dont les deux principales activités sont les travaux publics, et notamment la construction de réseaux d'énergie, en particulier de gaz, et l'environnement avec la dépollution des sols et le recyclage des déchets. Cette seconde activité a un impact énergétique très fort puisque à partir des déchets recyclés, l'entreprise fabrique des combustibles de substitution, éventuellement même de la biomasse.

Le groupe emploie 1 200 personnes et a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires de 181 millions d'euros. Ce dernier se décompose en deux tiers pour les travaux publics et un tiers pour l'environnement. L'activité "réseaux" représente 20 % du chiffre d'affaires global. Pour la petite histoire, je me permets de rappeler que Serpollet installait des réseaux de gaz bien avant la naissance de Gaz de France en 1946. Le groupe y travaille depuis sa création, en 1878 !

BIP / Enerpresse. *Quelle est la politique du groupe en matière de lutte contre le changement climatique ?*

Guy Mathiolon. L'entreprise est certifiée ISO 14000, ce qui l'amène à réfléchir à la production et à la gestion des déchets de même qu'à prendre en compte la problématique environnementale. Nous développons par ailleurs une activité de recherche et innovation sur les moteurs hybrides pour nos engins et nos camions. Des essais sont en cours avec Renault Trucks. Des expériences intéressantes se dégagent.

BIP / Enerpresse. *En tant que président de la CCI tout autant que du groupe Serpollet, qu'attendez-vous du Congrès du gaz ?*

Guy Mathiolon. Dans le microcosme de l'industrie gazière, il s'agit d'un événement très important et nous sommes à cet égard fiers qu'il se déroule à Lyon. Nous en attendons beaucoup en matière d'échange d'informations. Il doit aussi être l'occasion de dresser un état des lieux au sens large, un peu plus d'un an après l'événement qu'a constitué la fusion GDF Suez en juillet 2008.

Crédit photo. Copyright Jean-Jacques Raynal.

ENTRETIEN



JEAN-CLAUDE DEPAIL

Directeur délégué de la branche Global Gaz & GNL
GDF SUEZ

Le développement de projets intégrés dans le GNL au coeur de la stratégie de GDF Suez

Fort d'une expérience reconnue de plus de 50 ans dans le secteur du gaz naturel liquéfié, GDF Suez a franchi le mois dernier une nouvelle étape en concluant un partenariat stratégique avec Santos en Australie, qui lui permet d'entrer sur le marché du bassin Pacifique via un grand projet intégré dans le GNL. Pour Jean-Claude Depail, directeur délégué de la branche Global Gaz & GNL du groupe, ce projet, qui pourrait être suivi d'autres, est un élément essentiel dans le renforcement de la sécurité énergétique.

BIP / Enerpresse. Le 18 août, GDF Suez a annoncé un partenariat avec Santos dans le gaz naturel liquéfié (GNL) en Australie. Pourquoi intégrer cette région lointaine de l'Europe ?

Jean-Claude Depail. La zone Asie/Pacifique représente les deux tiers de la demande mondiale de gaz naturel liquéfié. Cette région est particulièrement attractive, avec des marchés en fort développement (Chine, Inde, ...) et il est donc normal, pour un leader mondial du GNL, d'y être présent.

D'autre part, si le Qatar est aujourd'hui le premier producteur mondial de GNL, l'Australie, grâce à son potentiel d'exportation en forte croissance (1/3 des projets GNL envisagés dans le monde), sera à terme "un nouveau Qatar" pour la région Asie/Pacifique.

Par ailleurs, étendre au bassin Pacifique nos sources d'approvisionnement en GNL nous permettra d'optimiser les opportunités à l'échelle mondiale et de créer de la valeur. Enfin, GDF Suez est déjà présent dans la zone sur d'autres secteurs d'activités, notamment la production d'électricité. Ce nouvel accord nous permet donc de développer nos positions dans la région. Cet ensemble de raisons expliquent notre alliance avec Santos.

BIP / Enerpresse. Depuis fin 2008, GDF Suez est particulièrement actif dans l'exploration-production. Combien de réserves les récentes opérations (Kazakhstan, Algérie, Qatar, Australie) ont-elles apportées au portefeuille ?

Jean-Claude Depail. Notre entrée en Australie nous donne un accès potentiel à des réserves de gaz supplémentaires de 220 millions de barils équivalent pétrole. L'accord des autorités algériennes en juin 2009 pour développer les gisements de la région de Touat permet à GDF Suez de disposer de 110 Mbep. Quant aux autres participations acquises en Azerbaïdjan, au Kazakhstan, au Qatar, il s'agit, pour l'heure, de projets d'exploration, et il est trop tôt pour estimer leurs contributions.

Nous venons par ailleurs d'entrer dans l'exploration-production en Indonésie, aux côtés du groupe italien Eni, sur une zone où une première campagne d'exploration a permis de mettre au jour un important volume d'hydrocarbures, qui dans certaines hypothèses pourrait aussi ouvrir de nouvelles possibilités en matière de GNL.

BIP / Enerpresse. Pour accroître vos positions en amont, des opérations de croissance externe sont-elles envisagées ?

Jean-Claude Depail. Des acquisitions de sociétés dans l'amont ne sont pas d'actualité. Mais comme tout acteur, nous suivons toutes les opportunités qui peuvent se présenter.

BIP / Enerpresse. Comment GDF Suez, qui a des positions fortes aux Etats-Unis dans le GNL, s'adapte-t-il à la révision du potentiel de développement de ce marché ?

Jean-Claude Depail. Le Groupe est effectivement très présent aux Etats-Unis, via ses participations dans les terminaux d'Everett et de Neptune, ce dernier devant prochainement être mis en service au large de Boston. Il est vrai que le marché américain est extrêmement volatil. Il y a deux ou trois ans, on s'attendait à une forte progression des besoins. Or, la demande a beaucoup baissé du fait de la crise économique mais aussi du développement des ressources en gaz non conventionnels.

Cependant, quelles que soient ces variations, notre position dans les terminaux en Nouvelle Angleterre nous assure une valorisation significative du gaz sur un marché de niche. Ceci explique la stabilité du business GNL de GDF Suez aux Etats-Unis et devrait lui permettre de s'adapter aux fluctuations futures du marché.

BIP / Enerpresse. *Le développement du gaz non conventionnel aux Etats-Unis est à la base de la révision du potentiel du marché du GNL. Un développement de ce type de gaz ailleurs qu'aux Etats-Unis est-il envisageable ? Quelles sont les positions de GDF SUEZ ? Veut-il les développer ? Quel potentiel en Europe ?*

Jean-Claude Depail. Il existe plusieurs types de gaz non conventionnels. GDF Suez produit déjà du "tight gas", notamment en Allemagne, pour lequel il a acquis une compétence particulière. C'est un facteur de différenciation du groupe, un atout pour notre compétitivité.

D'autres projets sont à l'étude. Vu l'importance des ressources en gaz non conventionnels à l'échelle mondiale, notre groupe ne peut pas s'en désintéresser.

BIP / Enerpresse. *Quelle est la stratégie du groupe pour approvisionner l'Europe ? Quelle sera la place du gaz suite aux mesures prises à l'encontre des énergies fossiles (paquet Energie-Climat ; Grenelle de l'environnement ; économies d'énergie) ?*

Jean-Claude Depail. La dépendance extérieure de l'Europe pour son approvisionnement en gaz naturel est aujourd'hui d'environ 50 %. Elle pourrait monter à 75 % dans quelques années.

La stratégie de GDF Suez est basée sur la diversification, que ce soit des pays fournisseurs, du mode d'approvisionnement, gaz et GNL, ou des routes d'acheminement. En juin 2009, GDF Suez a ainsi prolongé jusqu'en 2029 ses contrats avec GasTerra, qui représenteront environ 15 % du portefeuille d'approvisionnement du Groupe dans les prochaines années.

Pour le long terme (2020 et au-delà), de nouvelles sources d'approvisionnement, notamment de la région de la Caspienne, viendront compléter les livraisons de Russie, qui restera un fournisseur incontournable. Nous fondons, d'autre part, de grands espoirs sur le gaz naturel liquéfié, facteur essentiel de diversification. Le développement de notre portefeuille de GNL et notamment des projets intégrés E&P - GNL est un de nos axes de travail, à l'instar du projet Bonaparte évoqué précédemment.

Concernant la place du gaz en général, l'évolution de la demande dépendra bien évidemment de la reprise économique. Les politiques environnementales seront, certes, de plus en plus contraignantes, mais le gaz devrait être moins impacté que les autres énergies fossiles, car il présente un meilleur bilan environnemental.

Au niveau mondial, selon différentes sources, les besoins devraient croître de 1,5 % à 2 % par an entre 2006 et 2030. En Europe et en Amérique du Nord, la progression devrait être plus proche de 1 % par an.

BIP / Enerpresse. *Comment évoluera, selon vous, la part du GNL dans les échanges gaziers mondiaux au cours des prochaines années ?*

Jean-Claude Depail. Selon les prévisions de l'Agence Internationale de l'Energie, si le marché du gaz doit croître de 2 % par an dans les années à venir, la part du GNL augmentera de 6 % par an. La réalité dépendra bien sûr des conditions de sortie de la crise économique qui pèse sur les décisions d'investissements des projets à horizon 2014-2015.

BIP / Enerpresse. *GDF Suez négocie depuis plusieurs mois déjà son entrée dans le consortium Nord Stream. Où en sont les discussions et qu'est-ce qui bloque ? GDF Suez s'intéresse-t-il à d'autres projets d'infrastructures ?*

Jean-Claude Depail. GDF Suez soutient les projets de nouvelles interconnexions ou d'infrastructures qui permettront de mieux assurer à l'avenir la sécurité d'approvisionnement de l'Europe, en particulier de l'Europe du Sud-Est, et de nos marchés.

Dans le cadre de la politique de renforcement des approvisionnements du groupe pour l'Europe, GDF Suez est en effet en discussion avec les partenaires de Nord-Stream AG pour une éventuelle entrée au capital de cette société. Nous étudions ce dossier avec la plus grande attention et les "due diligence" sont toujours en cours.

BIP / Enerpresse. *Trois principaux projets de gazoducs (Nord Stream, South Stream et Nabucco) sans compter l'ITGI vers l'Italie, de nombreux projets de terminaux méthaniers : l'Europe a-t-elle besoin d'autant de nouvelles infrastructures ?*

Jean-Claude Depail. S'il existe, d'un côté, des incertitudes sur l'évolution de la demande, il y a, de l'autre, une certitude : la décroissance à long terme de la production intérieure de l'Union européenne. Nous devons être prêts à y parer. Les producteurs ont, eux aussi, intérêt à diversifier les routes d'exportation et d'approvisionnement.

BIP / Enerpresse. *GDF Suez appelle à un nouveau partenariat entre les acteurs européens pour faciliter l'accès à la ressource gazière. Quelle forme de partenariat prônez-vous ? L'Union européenne procède d'autre part actuellement à une étude de faisabilité d'un groupement d'achat de gaz dédié au secteur de la Mer Caspienne (Caspian Development Corporation). Que pensez-vous de ce mécanisme ?*

Jean-Claude Depail. De nouveaux projets d'approvisionnement, nécessaires à la sécurité à long terme du marché européen, ne pourront voir le jour que si des groupements d'entreprises peuvent se constituer afin d'agréger une demande suffisante pour sécuriser

et partager les risques et les investissements très importants de ces projets. Il s'agit donc de trouver, au niveau communautaire, un *modus operandi* qui respecte tout à la fois les exigences du droit de la concurrence et celles de la sécurité d'approvisionnement. C'est dans cet esprit que sont conduites les réflexions menées par la Commission sur le "Caspian Development Corporation", que vous évoquez.

BIP / Enerpresse. *Actuellement, la sécurité d'approvisionnement énergétique de l'Union européenne se dégrade ou s'améliore-t-elle ?*

Jean-Claude Depail. La dernière crise russo-ukrainienne a en tout cas validé la pertinence de la stratégie de GDF Suez. Aucun de nos clients n'a vu ses approvisionnements interrompus et nous avons même pu apporter des solutions aux pays en difficultés tels que la Serbie, la Croatie ou la Grèce.

Je n'ai pas l'impression que la sécurité d'approvisionnement de l'Europe se dégrade. A très court terme, la réduction de la demande fait que, pour l'hiver prochain, les marchés resteront largement approvisionnés, même en cas de nouvelle crise des approvisionnements. Au-delà, le développement des projets et des contrats devrait renforcer la sécurité d'approvisionnement.